



Les  
africanistes

GUIDE DE  
CRÉATION  
D'ENTREPRISE

MARCHÉS AFRICAINS CLÉS

Ressource Les Africanistes pour l'Implantation d'Entreprises en Afrique

Couvrant 22 Pays Africains | Mise à jour Mai 2025

# Résumé Exécutif

## Formation d'entreprises africaines : Naviguer dans les opportunités et les exigences de création d'entreprise

Les marchés africains offrent d'importantes opportunités aux investisseurs, mais requièrent une connaissance approfondie des contextes locaux. Ce guide examine la création d'entreprises dans **vingt-deux économies africaines clés**, fournissant des informations essentielles pour les entreprises à tous les stades d'investissement.

Notre analyse révèle des contrastes significatifs entre les pays. Le Rwanda se distingue avec un processus d'enregistrement numérique de seulement 6 heures, tandis que d'autres comme le Ghana maintiennent des procédures de 20 à 30 jours. Les exigences de capital varient considérablement, de zéro en Afrique du Sud et au Kenya, jusqu'à 200 000 USD en Éthiopie, soulignant l'importance d'une sélection stratégique des marchés.

Les tendances principales identifiées dans nos **22 pays couverts** sont :

**Cadres juridiques régionaux** : Les pays francophones suivent généralement des structures de droit civil avec des types d'entreprises standardisés via l'OHADA, tandis que les marchés anglophones proposent des cadres de common law plus flexibles mais parfois plus strictement réglementés par secteur.

**Sélection stratégique d'entités** : Les SARL constituent le véhicule privilégié pour les investissements étrangers, avec des variations importantes dans les coûts de formation, les exigences des actionnaires et les normes de gouvernance selon les juridictions.

**Transformation numérique** : Une fracture existe entre les marchés dotés de systèmes d'enregistrement en ligne sophistiqués (Rwanda, Afrique du Sud, Kenya) et ceux encore en transition vers des processus numériques (RDC, Éthiopie, Angola), impactant les délais d'enregistrement et l'efficacité opérationnelle.

**Avantages de l'intégration régionale** : L'appartenance aux communautés économiques régionales (CEDEAO, CAE, SADC, UEMOA, CEMAC) offre des opportunités stratégiques. Établir une entité dans un pays bien positionné au sein d'un bloc peut faciliter l'accès à des marchés plus larges.

**Facteurs de coûts cachés** : Au-delà des frais d'enregistrement, notre guide identifie les coûts souvent négligés: légalisation, traduction, présence physique et conformité post-enregistrement, qui varient considérablement entre les pays.

**Spectre des seuils d'investissement** : Notre analyse présente l'éventail complet des exigences d'investissement, des juridictions sans capital minimum aux marchés à seuil élevé, permettant une sélection plus précise selon le capital disponible.

**Optimisation fiscale** : La comparaison des 22 pays révèle d'importantes opportunités, du taux d'imposition de 15% à Maurice (3% pour l'exportation) et 22,5% en Égypte, aux avantages des traités fiscaux et de l'harmonisation régionale via l'UEMOA, la CAE et la SADC.

Ce guide est votre ressource définitive pour naviguer dans le paysage complexe de la formation d'entreprises en Afrique, couvrant des marchés représentant plus de 1,2 milliard de consommateurs et les principales destinations d'investissement du continent.

# Table des matières

1. Introduction aux structures commerciales africaines
  - a. Investissement total nécessaire pour la création d'entreprise par pays
  - b. Exigences de création d'entreprise par type d'entreprise
  - c. Évaluations de la création d'entreprise numérique
2. Guide de référence rapide pour l'enregistrement de l'EURL dans 11 pays africains clés
3. Guide de référence fiscale rapide pour 11 pays africains clés
4. Profils de pays pour la création d'entreprise
  - a. Algérie
  - b. Angola
  - c. Botswana
  - d. Burkina Faso
  - e. Cameroun
  - f. Côte d'Ivoire
  - g. République démocratique du Congo (RDC)
  - h. Égypte
  - i. Éthiopie
  - j. Ghana
  - k. Kenya
  - l. Maurice
  - m. Maroc
  - n. Nigéria
  - o. Rwanda
  - p. Sénégal
  - q. Seychelles
  - r. Afrique du Sud
  - s. Tanzanie
  - t. Tunisie
  - u. Ouganda
  - v. Zambie
5. Considérations stratégiques pour l'entrée sur le marché
6. Annexe : Glossaire des termes

# Introduction aux structures commerciales africaines

Le paysage commercial africain englobe diverses structures juridiques reflétant les héritages coloniaux, traditions légales et trajectoires économiques du continent. Comprendre ces structures est crucial pour élaborer des stratégies d'entrée efficaces sur ces marchés en rapide évolution.

## Principaux types d'entités juridiques

Les structures commerciales en Afrique partagent des concepts fondamentaux mais diffèrent par leur terminologie et leurs exigences spécifiques :



### Sociétés à responsabilité limitée (SARL)

Structure privilégiée des investisseurs étrangers, protégeant les actifs personnels des risques commerciaux. Les restrictions d'actionnariat (50-100 membres), les offres publiques et le capital minimum varient selon les juridictions.



### Sociétés anonymes (SA)

Adaptées aux grandes opérations cherchant des investissements via offres publiques et cotations boursières. Exigent un capital minimum plus élevé, davantage d'administrateurs et une gouvernance plus stricte.



### Succursales

Extensions directes d'entités étrangères offrant un établissement simplifié mais exposant la société mère à une responsabilité totale. Nécessitent des représentants locaux et la documentation de la société mère.



### Entreprises individuelles

Formation simple mais sans protection contre la responsabilité personnelle. Généralement limitées aux citoyens ou résidents, les rendant peu accessibles aux investisseurs étrangers.

## Considérations sur l'intégration régionale

Les communautés économiques régionales (CER) africaines offrent des opportunités pour les entreprises d'accéder à des marchés plus larges via des implantations stratégiques :

### CEDEAO

**Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest** relie 15 pays totalisant 385 millions d'habitants, incluant le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. L'implantation dans un État membre facilite l'accès à ce marché grâce aux tarifs réduits, aux droits d'établissement et à la libre circulation.

### UEMOA

**Union économique et monétaire ouest-africaine** unit huit pays francophones partageant le franc CFA. Les entités établies en Côte d'Ivoire ou au Sénégal bénéficient de stabilité monétaire, d'un droit des affaires standardisé (OHADA) et d'une réglementation bancaire harmonisée.

### CAE

**Communauté d'Afrique de l'Est** offre aux entreprises enregistrées au Kenya ou au Rwanda un accès privilégié aux marchés régionaux via le Protocole du marché commun, l'harmonisation des normes et la simplification des opérations transfrontalières.

Les décisions de formation d'entreprise doivent considérer ces cadres régionaux, en privilégiant les pays combinant réglementations favorables et forte intégration régionale.

Tableau A : Aperçu de l'investissement total par pays

Pays	Investissement minimum	Délai de mise sur le marché	Coûts cachés	Présence physique requise
Afrique du Sud	Aucun	5-7 jours	Conformité BEE	Bureau virtuel
Kenya	Aucun*	5-7 jours	Traduction, permis travail	Bureau physique
Botswana	Aucun	12-26 jours	Aucun significatif	Bureau physique
Rwanda	850 USD	6 heures	Ouverture compte bancaire	Bureau virtuel
RDC	30 USD	10 jours	Publication, traduction	Bureau physique
Nigéria	75 USD	4-7 jours	Certification, droits de timbre	Bureau physique
Ghana	75 USD	20-30 jours	GIPC, droits de timbre	Bureau physique
Égypte	145 USD	7-14 jours	Dépôt de capital	Bureau physique
Sénégal	150 USD	5-7 jours	Publication, notariation	Bureau physique
Algérie	750 USD	14-28 jours	Conseiller juridique, notariation	Bureau physique
Angola	1 000 USD	30 jours	Plan d'affaires	Bureau physique
Côte d'Ivoire	1 650 USD	3-5 jours	Notariation, traduction	Adresse enregistrée
Maroc	3 200 USD	7-10 jours	Notariation, traduction	Non requis initialement
Tunisie	3 500 USD	10-15 jours	Notariation, publication	Bureau physique
Maurice	4 000 USD	5-10 jours	Honoraires professionnels	Bureau virtuel
Cameroun	5 000 USD	14-21 jours	OHADA, traduction	Bureau physique
Seychelles	5 500 USD	5-7 jours	Honoraires, agent enregistré	Agent enregistré
Tanzanie	6 000 USD	5-7 jours	Direction locale	Bureau physique
Ouganda	6 500 USD	5-7 jours	Secrétaire de société	Bureau physique
Burkina Faso	7 500 USD	7-14 jours	Conformité UEMOA	Bureau physique
Zambie	8 000 USD	7-10 jours	Honoraires professionnels	Bureau physique
Éthiopie	38 USD (local), 200 000 USD (étranger)	5-8 jours	Traduction, notariation	Bureau physique

\*Des seuils plus élevés peuvent s'appliquer pour certains permis

Tableau B : Matrice des exigences de configuration du type d'entreprise

Pays	Actionnaires min. de SARL	Administrateurs min. de SARL	Actionnaires min. de SA	Exigences pour les succursales	Éligibilité du travailleur indépendant
Afrique du Sud	1	1	1	Enregistrement d'entité étrangère + représentant local	Résidents uniquement
Kenya	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + représentant résident	Citoyens uniquement
Botswana	1	1 (résident)	7	Enregistrement d'entité étrangère + administrateur résident	Citoyens uniquement
Rwanda	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire résident	Résidents uniquement
RDC	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire local	Citoyens uniquement
Nigéria	2	2*	7	Enregistrement d'entité étrangère + représentant citoyen	Citoyens uniquement
Ghana	1	2	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire résident	Citoyens uniquement
Égypte	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire résident	Pas de restrictions
Sénégal	2	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + représentant résident	Citoyens uniquement
Algérie	1-50	1	7	Non autorisé	Citoyens uniquement
Angola	2	1	5	Enregistrement d'entité étrangère + représentant local	Citoyens uniquement
Côte d'Ivoire	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + représentant local	Citoyens uniquement
Maroc	1	1	3	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire local	Pas de restrictions

\*Un administrateur doit être un résident nigérian

Pays	Actionnaires LLC Min	Administrateurs LLC Min	Actionnaires PLC Min	Exigences de succursale	Éligibilité du propriétaire unique
Tunisie	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire résident	Citoyens uniquement
Maurice	1	2	7	Enregistrement d'entité étrangère + administrateur résident	Citoyens uniquement
Cameroun	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire local	Citoyens uniquement
Seychelles	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + agent résident	Aucune restriction
Tanzanie	2 (1 à Zanzibar)	2 (1 résident)	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire résident	Citoyens uniquement
Ouganda	1	2 (1 résident)	5	Enregistrement d'entité étrangère + représentant résident	Citoyens uniquement
Burkina Faso	1	1	7	Enregistrement d'entité étrangère + représentant local	Citoyens uniquement
Zambie	2	2	7	Enregistrement d'entité étrangère + gestionnaire résident	Citoyens uniquement
Éthiopie	2	1	5	Enregistrement d'entité étrangère + capital de 100 000 USD	Citoyens uniquement

## Environnement commercial numérique

La numérisation des processus d'enregistrement des entreprises varie considérablement en Afrique. Les marchés avancés comme le Rwanda, l'Afrique du Sud et le Kenya offrent des systèmes entièrement numériques, avec le Rwanda atteignant un temps d'enregistrement record de 6 heures. Les autres marchés adoptent généralement des approches hybrides combinant processus en ligne et physiques.

Tableau C : Évaluation de l'environnement commercial numérique

Pays	Enregistrement en ligne	Paiement électronique	Assistance à la déclaration électronique	Score numérique global
Rwanda	Complet	Complet	Complet	5/5
Kenya	Complet	Complet	Partiel	4/5
Afrique du Sud	Complet	Complet	Partiel	4/5
Égypte	Complet	Partiel	Partiel	3/5
Ghana	Complet	Partiel	Partiel	3/5
Nigéria	Complet	Partiel	Partiel	3/5
Tanzanie	Complet	Partiel	Partiel	3/5
Maurice	Complet	Partiel	Partiel	3/5
Botswana	Partiel	Complet	Partiel	3/5
Maroc	Partiel	Banque seulement	Partiel	3/5
Algérie	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Tunisie	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Seychelles	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Ouganda	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Zambie	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Côte d'Ivoire	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Sénégal	Partiel	Banque seulement	Partiel	2/5
Cameroun	Partiel	Banque seulement	Aucun	2/5
Burkina Faso	Partiel	Banque seulement	Aucun	2/5
RDC	Partiel	Banque seulement	Aucun	2/5
Éthiopie	Partiel	Banque seulement	Aucun	2/5
Angola	Aucun	Banque seulement	Aucun	1/5

# Guide de référence rapide : Enregistrement de LLC

Pays	Délai d'enregistrement	Capital minimum local	Capital minimum étranger	Participation étrangère	Complexité de l'installation	Directeur local requis
Rwanda	6 heures	850 \$	850 \$	100%	Faible	Non
Côte d'Ivoire	3-5 jours	1 650 \$	1 650 \$	100%	Faible	Oui
Nigéria	4-7 jours	75 \$	75 \$	49%***	Élevée	Oui
Kenya	5-7 jours	Aucun	Aucun*	100%	Moyenne	Non
Sénégal	5-7 jours	150 \$	150 \$	100%	Faible	Oui
Afrique du Sud	5-7 jours	Aucun	Aucun	100%	Faible	Non
Tanzanie	5-7 jours	Aucun	Aucun	60%**	Moyenne	Oui
Ouganda	5-7 jours	Aucun	Aucun	100%	Moyenne	Oui
Seychelles	5-7 jours	5 500 \$	5 500 \$	100%	Moyenne	Non
Éthiopie	5-8 jours	38 \$	200 000 \$	100%	Moyenne	Non
Maurice	5-10 jours	4 000 \$	4 000 \$	100%	Moyenne	Oui
Botswana	7-26 jours	Aucun	Aucun	100%	Moyenne	Oui
Maroc	7-10 jours	3 200 \$	3 200 \$	100%	Moyenne	Oui
Zambie	7-10 jours	8 000 \$	8 000 \$	100%	Moyenne	Oui
Égypte	7-14 jours	145 \$	145 \$	100%	Moyenne	Oui
Burkina Faso	7-14 jours	7 500 \$	7 500 \$	100%	Moyenne	Oui
RDC	10 jours	30 \$	30 \$	100%	Moyenne	Oui
Tunisie	10-15 jours	3 500 \$	3 500 \$	100%	Moyenne	Oui
Algérie	14-28 jours	750 \$				

# Guide de référence rapide : Impôts

## Aperçu de la planification fiscale



### Meilleur pour une faible charge fiscale

- **Maurice** - 15% d'impôts sur les sociétés (3% pour les entreprises d'exportation) + 15% de TVA
- **Maroc** - 20% d'impôts sur les sociétés + traités complets
- **Tunisie** - 20% d'impôts sur les sociétés (récemment réduits) + 19% de TVA
- **Seychelles** - 0% d'impôts sur les sociétés pour les IBCs + 0% de TVA



### Meilleur pour les petites entreprises

- **Rwanda et Kenya** : option d'impôt sur le chiffre d'affaires de 3%
- **Afrique du Sud** : 0-28% progressif pour les petites entreprises
- **Botswana** : les entreprises manufacturières peuvent obtenir un taux de 15% avec approbation
- **Zambie** : les entreprises des MFEZ bénéficient d'un taux de 0% pendant 5 ans



### Meilleur pour les opérations régionales

- **Afrique du Sud** : réseau de traités étendu
- **Maroc** : optimisation fiscale Afrique-Europe
- **Maurice** : 80% d'exonération sur les revenus étrangers + traités étendus
- **Côte d'Ivoire** : système harmonisé de l'UEMOA



### Avertissements sur la complexité fiscale

- **Nigéria** : Prélèvements supplémentaires multiples (éducation 2%, technologie 1%)
- **RDC** : Charge de conformité élevée + taux d'imposition des sociétés le plus élevé (35%)
- **Éthiopie** : Le système territorial nécessite une structuration attentive
- **Algérie** : Restrictions de propriété 51/49 dans les secteurs stratégiques

## Taux d'imposition des sociétés par pays

Pays	SARL/Privée	SA/Publique	Succursale	Principaux avantages fiscaux
<b>Maurice</b>	15%	15%	15%	Taux standard le plus bas + entreprises d'exportation : 3%
<b>Seychelles</b>	25%/15%	25%/15%	25%	IBC : 0% sur les revenus étrangers
<b>Algérie</b>	19% industrie, 23% construction, 26% autres	19% industrie, 23% construction, 26% autres	Non autorisé	Taux le plus bas pour l'industrie (19%)
<b>Maroc</b>	20%*	20%*	20%*	Réseau de traités fiscaux avec l'UE
<b>Tunisie</b>	20%	20%	20%	Récemment réduit + traités complets
<b>Botswana</b>	23,5%	23,5%	22%	Industrie manufacturière : 15% (avec approbation)
<b>Égypte</b>	22,50%	22,50%	22,50%	Zones franches + TVA modérée (14%)

\*Le Maroc passe à un taux unifié de 20% d'ici 2026

Pays	SARL/Privé	SA/Public	Succursale	Principaux avantages fiscaux
Ghana	25%	20%	25%	Incitation pour les sociétés cotées (20%)
Côte d'Ivoire	25%	25%	25%	Intégration UEMOA + enregistrement rapide
Afrique du Sud	27%	27%	27%	Réseau de traités étendu (plus de 40 pays)
Burkina Faso	27,50%	27,50%	27,50%	Stabilité du franc CFA
Kenya	30%	30%	30%	Impôt sur le chiffre d'affaires des PME (3%)
Rwanda	30%	30%	30%	Impôt sur le chiffre d'affaires des PME (3%) + enregistrement en 6 heures
Éthiopie	30%	30%	30%	Imposition territoriale + incitations à l'investissement
Nigéria	30%	30%	30%	Taux réduit pour les petites entreprises (20%) + TVA la plus faible (7,5%)
Sénégal	30%	30%	30%	Intégration UEMOA + stabilité politique
Ouganda	30%	30%	30% + 15% de rapatriement	Intégration de la CAE + émergence du secteur pétrolier
Tanzanie	30%	30%	30%	Cotée à la DSE : 25% (3 ans) + avantages des ZFE
Zambie	30%	30%	30%	MFEZ : 0% (5 ans)
Cameroun	33%	33%	33%	Cadre OHADA + taux réduit pour la fabrication (19%)
RDC	35%	35%	35%	Secteur minier : 30% + investissement minimum le plus faible

Remarque : Taux en vigueur en 2025. Consultez des professionnels fiscaux locaux pour des conseils spécifiques.



# Profils de pays

# Algérie

**Faits saillants :** Emplacement stratégique en Afrique du Nord avec accès à plus de 40 millions de consommateurs et système d'enregistrement CNRC

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement par le biais du Centre National du Registre du Commerce (CNRC) avec un délai de 2 à 4 semaines
- **Statut numérique :** Vérification du nom disponible en ligne via le portail CNRC
- **Plateforme :** Site Web du Centre National du Commerce (CNRC) pour la recherche de nom et l'enregistrement initial
- **Processus :**
  - Ouvrir un compte bancaire et déposer le capital minimum pour obtenir le certificat
  - Vérifier la disponibilité du nom de l'entreprise auprès du CNRC ou du Registre du Commerce
  - Préparer et faire authentifier les statuts par un conseiller juridique
  - Obtenir un numéro d'identification fiscale auprès des autorités fiscales
  - Soumettre les documents authentifiés et obtenir le certificat de dépôt
- **Délai :** 2 à 4 semaines (14+ jours pour une installation à distance)
- **Documents requis :**
  - Statuts préparés et authentifiés par un conseiller juridique
  - Certificat de dépôt bancaire pour le capital minimum
  - Numéro d'identification fiscale des autorités
  - Certificat de réservation du nom de l'entreprise du CNRC
  - Documentation de conformité à la législation du travail

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL (EURL)	SPA (SA)	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	100 000 DZD (750 USD)	1 000 000 DZD privé (7 500 USD) 5 000 000 DZD public (37 500 USD)	100 000 DZD compte bloqué (750 USD)	Pas de capital minimum
<b>Actionnaires min.</b>	1-50 associés	7 actionnaires	N/A	1
<b>Administrateurs min.</b>	1 (Algérien ou gérant étranger)	3 administrateurs	1 gérant	1

Type d'entité	SARL (EURL)	SPA (SA)	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Remarques spéciales</b>	Les étrangers sont limités à 49% de participation dans la plupart des secteurs ; Pas d'exigence de résidence pour les administrateurs	Au moins un actionnaire doit être un ressortissant algérien ; Les locaux doivent détenir 51% du capital social ;	100% de participation étrangère autorisée ; Pas d'activités commerciales ; Recherche de marché et promotion seulement ; Renouvelable tous les 2 ans	Pas d'enregistrement requis mais licence commerciale nécessaire ; Responsabilité illimitée
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 200-400 USD ; Frais juridiques : 500-800 USD ; Frais de notaire : 200-300 USD	Frais gouvernementaux : 400-600 USD ; Frais juridiques : 800-1 200 USD ; Droits de capital : Variable	Dépôt de compte : 750 USD ; Frais gouvernementaux : 300-500 USD ; Frais juridiques : 400-600 USD	Frais de licence commerciale : 100-300 USD

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de bureau enregistrée requise en Algérie
- **Licence commerciale** : Diverses licences et permis requis selon le type d'activité
- **Directeurs étrangers** : 100% de participation étrangère autorisée (restrictions dans certains secteurs stratégiques)
- **Restrictions sectorielles** : Certains secteurs nécessitent des partenariats locaux ou une majorité de propriété algérienne
- **Zones franches** : Disponibles avec des incitations spéciales

#### Modes de paiement :

- **Virement bancaire** : Ouverture de compte bancaire et certificat de dépôt obligatoires
- **Paiements CNRC** : Paiements directs au Registre du Commerce
- **Utilisation du DZD** : Dinar algérien pour les transactions locales
- **Assistance professionnelle** : Conseils d'experts recommandés pour la conformité réglementaire

#### Sources et liens essentiels :

- **CNRC : Centre National du Registre du Commerce**
- **AAPL : Agence Nationale de Développement de l'Investissement**
- **Administration fiscale : Direction Générale des Impôts**

# Angola

**Faits saillants :** Économie riche en pétrole avec des opportunités d'investissement importantes mais des exigences réglementaires complexes et des processus d'enregistrement longs

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système traditionnel avec la supervision de l'INAPEM

- **Statut numérique :** Partiel en ligne ; nécessite des documents physiques et des visites bancaires
- **Plateforme :** Portail INAPEM / Guiché Único da Empresa (GUE)
- **Processus :**
  - Réserver le nom de l'entreprise en ligne (fournir 3 options)
  - Préparer les statuts et la documentation requise
  - Soumettre les documents via le portail INAPEM ou en personne
  - Ouvrir un compte bancaire local et déposer le capital minimum
  - S'inscrire auprès de l'administration fiscale et d'autres agences
- **Délai :** 30 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts et mémorandum
  - Déclaration des bénéficiaires effectifs
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Preuve de l'adresse du siège social
  - Certificat de dépôt de capital
  - Plan d'affaires (obligatoire pour les investisseurs étrangers)
  - Procuration si représenté

**Exigences en matière de structure d'entreprise :**

Type d'entité	LDA (SARL)	SA (SA)	Succursale	Bureau de représentation
<b>Capital min.</b>	1 000 USD	20 000 USD	N/A	Dépôt de 60 000 USD
<b>Actionnaires min.</b>	2	5	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3 (nombre impair)	Représentant local obligatoire	Max. 6 employés
<b>Remarques spéciales</b>	Structure la plus courante ;  Les actionnaires peuvent différer 50 % du capital ;  Les administrateurs peuvent être de n'importe quelle nationalité ;	Structure de société publique ;  30 % du capital doivent être payés avant l'incorporation ;  Nécessite un conseil de surveillance avec 3 à 5 auditeurs ;	Représentant local obligatoire ;  Enregistrement d'entité étrangère requis ;  Équipe de direction indépendante requise ;	Recherche de marché et promotion seulement ;  Aucune activité commerciale autorisée ;  Quota de 50 % sur les employés étrangers ;

Type d'entité	LDA (LLC)	SA (PLC)	Succursale	Bureau de représentation
<b>Notes spéciales</b>	Aucune exigence de résidence pour les administrateurs ;  Responsabilité maximale limitée aux actions détenues	Nombre impair d'administrateurs obligatoire ;  Audit annuel requis ;  Peut émettre des actions publiquement	Soumis aux mêmes lois qu'une société nationale ;  Déclarations annuelles de succursale requises	Dépôt de garantie requis ;  Maximum de 6 employés au total ;  Directeur résident requis
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 300-500 USD ;  Frais juridiques : 800-1 200 USD ;  Frais de notaire : 200-400 USD ;  Frais bancaires : 100-200 USD ;  Traduction : 100-300 USD	Frais gouvernementaux : 800-1 200 USD ;  Frais juridiques : 1 500-2 500 USD ;  Frais de notaire : 400-600 USD ;  Nomination d'un auditeur : 500-800 USD ;  Frais bancaires : 200-300 USD ;  Traduction : 200-400 USD	Frais gouvernementaux : 500-800 USD ;  Frais juridiques : 1 000-1 500 USD ;  Frais de représentation : 300-500 USD ;  Documentation : 200-400 USD ;  Traduction : 200-300 USD	Frais gouvernementaux : 200-400 USD ;  Frais juridiques : 500-800 USD ;  Dépôt de garantie : 60 000 USD ;  Frais bancaires : 100-200 USD ;  Documentation : 100-200 USD

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Bureau physique requis pour les opérations
- **Licence commerciale** : Requisite pour toutes les activités commerciales
- **Administrateurs étrangers** : 100% d'administrateurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : L'agriculture est restreinte ; l'exploitation minière nécessite des permis spéciaux
- **Zones franches** : La ZES de Luanda-Bengo offre des exonérations de droits

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Limité à la soumission de la demande
- **Virement bancaire** : Requis pour les dépôts de capital
- **Espèces** : Non acceptées pour les procédures officielles
- **USD/AOA** : Les deux sont acceptés selon le type de transaction

#### Sources et liens essentiels :

- [INAPEM](#)
- [ANIP \(Investissement étranger\)](#)
- [Administration fiscale](#)

# Botswana

**Faits saillants clés :** Démocratie stable avec richesse diamantaire et politiques favorables aux investisseurs, mais nécessite la résidence d'un administrateur local et la nomination d'un secrétaire de société

- **Processus d'enregistrement de la société :** Système en ligne via CIPA
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet via OBRS (actuellement en maintenance jusqu'en mars 2025)
- **Plateforme :** Système d'enregistrement des entreprises en ligne de l'Autorité des entreprises et de la propriété intellectuelle (CIPA)
- **Processus :**
  - Rechercher et réserver le nom de la société en ligne (3 options)
  - Préparer le mémorandum et les statuts
  - Soumettre la demande avec les formulaires 2 et 3
  - Déclaration de conformité par un professionnel juridique/comptable
  - Payer les frais d'enregistrement et obtenir le certificat d'incorporation
- **Délai :** 7-21 jours pour la réservation du nom, 5 jours pour le certificat
- **Documents requis :**
  - Formulaire d'enregistrement de la société (formulaire 2)
  - Déclaration de conformité (formulaire 3) signée par un professionnel juridique
  - Mémorandum et statuts
  - Consentement des actionnaires, administrateurs, commissaires aux comptes, secrétaire de société
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Preuve de l'adresse du siège social

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	Société privée à responsabilité limitée (Pty)	Société publique	Société à responsabilité limitée (CC)	Succursale
<b>Capital minimum</b>	Aucun	Aucun	Aucun	N/A
<b>Actionnaires minimum</b>	1	1	1	N/A
<b>Administrateurs minimum</b>	1 (doit être résident)	2	1	1 (représentant résident)
<b>Notes spéciales</b>	Structure la plus courante ; Au moins un administrateur doit être résident du Botswana ;	Peut offrir des actions au public ; Audit annuel obligatoire ; Secrétaire de société obligatoire ;	Structure simplifiée ; Maximum 10 membres ; Pas de secrétaire de société requis ;	Enregistrement de la succursale d'une société étrangère ; Représentant résident obligatoire ;

Type d'entité	Société privée à responsabilité limitée (Pty)	Société publique	Société à responsabilité limitée (CC)	Succursale
<b>Notes spéciales</b>	Secrétaire de société obligatoire (professionnel juridique/comptable /secrétaire agréé) ; Maximum de 50 actionnaires	Peut être cotée à la Bourse de Botswana ; Exigences de gouvernance plus complexes	Ne peut pas offrir d'actions au public ; Les membres ont une responsabilité illimitée pour certaines dettes	Soumis aux mêmes obligations qu'une société locale ; Déclarations annuelles requises
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 200-300 USD ; Frais juridiques : 400-600 USD ; Secrétaire de société : 500-800 USD/an ; Bureau enregistré : 300-500 USD/an	Frais gouvernementaux : 400-600 USD ; Frais juridiques : 800-1 200 USD ; Nomination d'un auditeur : 600-900 USD ; Secrétaire de société : 800-1 200 USD/an	Frais gouvernementaux : 150-250 USD ; Frais juridiques : 300-500 USD ; Documentation : 100-200 USD	Frais gouvernementaux : 300-500 USD ; Frais juridiques : 600-900 USD ; Frais de représentation : 400-600 USD

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de bureau enregistrée requise au Botswana
- **Licence d'entreprise** : Licence industrielle (50 P soi-même/1 500 P agent) ou licence commerciale (100 P soi-même/2 000 P agent)
- **Directeurs étrangers** : Au moins un directeur doit être résident du Botswana
- **Restrictions sectorielles** : Pas de restrictions majeures ; la propriété étrangère à 100 % est généralement autorisée
- **Zones franches** : Zones économiques spéciales limitées disponibles

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement en ligne complet via le système CIPA
- **Virement bancaire** : Tous les principales banques du Botswana acceptées
- **Carte de crédit** : Disponible pour les paiements en ligne
- **BWP requis** : Pula botswanais pour la plupart des transactions

#### Sources et liens essentiels :

- **CIPA : Autorité des sociétés et de la propriété intellectuelle**
- Promotion des investissements : BEDIA (Autorité botswanaise de développement des exportations et des investissements)
- **Administration fiscale : BURS (Service unifié des recettes du Botswana)**

# Burkina Faso

**Faits saillants clés :** Transformation industrielle croissante dans la région du Sahel, mais les exigences en matière de langue française et le gouvernement de transition présentent des défis

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système traditionnel via le CEFORE
- **Statut numérique :** Capacités en ligne limitées ; présence physique requise pour la plupart des étapes
- **Plateforme :** Centre des Formalités des Entreprises (CEFORE) / Centre des formalités des entreprises
- **Processus :**
  - Réserver le nom de l'entreprise avec trois options
  - Préparer les statuts en français avec un notaire
  - Soumettre les documents au CEFORE avec les frais requis
  - S'inscrire auprès des autorités fiscales et de la sécurité sociale
  - Obtenir une licence d'entreprise et une carte commerciale
- **Délai :** 10-15 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts (en français)
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Preuve de l'adresse du siège social
  - Certificat de dépôt de capital
  - Déclaration d'honneur du gérant/directeur
  - Demande de licence d'entreprise
  - Déclaration APII (pour la promotion des investissements étrangers)

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	2 000 USD (1,3 M XOF)	20 000 USD (13 M XOF)	N/A	40 500 XOF
<b>Actionnaires min.</b>	1	7	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	1 (représentant local)	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Structure la plus courante ;  Les administrateurs peuvent être de n'importe quelle nationalité ;  Pas d'exigence de résidence ;	Structure de société publique ;  Peut émettre des actions publiquement ;  Audit annuel obligatoire ;	Représentant local obligatoire ;  Soumis aux mêmes lois qu'une entreprise nationale ;	Responsabilité personnelle illimitée ;  Enregistrement commercial requis ;

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Remarques spéciales</b>	Limité à 100 actionnaires ; Documentation française requise	Conseil d'administration requis ; 25% du capital doit être payé immédiatement	La société mère est entièrement responsable ; Carte commerciale requise pour le commerce	Licence d'entreprise obligatoire ; Citoyens et résidents seulement
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 400-600 USD ; Frais juridiques : 600-900 USD ; Frais de notaire : 200-400 USD ; Traduction : 150-300 USD ; Publication : 100-200 USD	Frais gouvernementaux : 800-1 200 USD ; Frais juridiques : 1 200-1 800 USD ; Frais de notaire : 400-600 USD ; Nomination d'un auditeur : 500-800 USD ; Publication : 200-300 USD	Frais gouvernementaux : 500-700 USD ; Frais juridiques : 800-1 200 USD ; Frais de représentation : 300-500 USD ; Documentation : 200-300 USD	Frais gouvernementaux : 100-150 USD ; Enregistrement de commerçant : 70-100 USD ; Frais de licence : 50-80 USD

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de bureau physique requise au Burkina Faso
- **Licence d'entreprise** : Licence industrielle (P50 soi-même/P1 500 agent) ou licence commerciale (P100 soi-même/P2 000 agent)
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés ; aucune exigence de résidence
- **Restrictions sectorielles** : L'exploitation minière nécessite des permis spéciaux ; certains secteurs sont réservés aux locaux
- **Zones franches** : Zones industrielles limitées disponibles avec des incitations à l'exportation

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Capacités en ligne très limitées
- **Virement bancaire** : Requis pour les dépôts de capital et les frais gouvernementaux
- **Espèces** : Accepté pour certains frais et procédures
- **XOF requis** : Franc CFA d'Afrique de l'Ouest pour la plupart des transactions

#### Sources et liens essentiels :

- **CEFORE** : Centre des Formalités des Entreprises, Ouagadougou
- **Promotion des investissements : APII** (Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux)
- **Administration fiscale : Direction Générale des Impôts**

# Cameroun

**Faits saillants :** La plateforme numérique CFCE prend en charge l'enregistrement en 72 heures avec la conformité OHADA et la stabilité du franc CFA

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement numérique via la plateforme MyBusiness.cm ou les centres physiques CFCE
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet via la plateforme MyBusiness.cm disponible
- **Plateforme :** Site Web MyBusiness.cm avec création de compte et guide étape par étape
- **Processus :**
  - Choisissez deux noms d'entreprise proposés appropriés pour vérifier la disponibilité
  - Préparer les statuts et l'acte constitutif par l'intermédiaire d'un avocat d'entreprise
  - Déposer le capital social minimum sur un compte bancaire et obtenir un certificat
  - Soumettre les documents notariés au registre du commerce et des droits de propriété personnelle
  - Obtenir le certificat d'incorporation, l'enregistrement de l'entreprise et la carte de contribuable
- **Délai :** 72 heures (3 jours ouvrables) avec la plateforme numérique
- **Documents requis :**
  - Certificat de non-condamnation et certificat de compétence (le cas échéant)
  - Statuts notariés par un avocat d'entreprise
  - Déclaration notariée de souscription et de libération des actions
  - Déclaration de régularité et de conformité OHADA
  - Adresse enregistrée de l'entreprise et preuve du capital social de démarrage

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL (SARL)	SA (SA)	Succursale	Établissement (Entreprise individuelle)
<b>Capital min.</b>	FCFA 1 000 000 (USD 1 650)	FCFA 10 000 000 (USD 16 500)	Même que la société mère	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	1	N/A	1
<b>Administrateurs min.</b>	1 administrateur résident (toute nationalité)	1 administrateur résident (toute nationalité)	1 administrateur résident (toute nationalité)	1
<b>Notes spéciales</b>	Doit nommer un secrétaire de société si des actionnaires/administrateurs étrangers sont impliqués ;	Un capital plus élevé de 190 000 USD est requis pour une cotation en bourse ; Commissaire aux comptes obligatoire ;	Période opérationnelle maximale de 2 ans, Renouvelable avec l'approbation du ministère ;	Licence commerciale délivrée au nom du propriétaire ; Pour un revenu annuel < FCFA 49 millions ;

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	Succursale	Établissement (Entreprise individuelle)
<b>Notes spéciales</b>	Commissaire aux comptes obligatoire si le capital > 19 000 USD ou le chiffre d'affaires > 477 000 USD ou 50+ employés	Peut être coté en bourse	Doit être constitué en SARL après 2 ans	
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Enregistrement : 40 000-60 000 FCFA ; Frais de constitution : 120 700 FCFA ; Honoraires juridiques : 150 000-250 000 FCFA	Enregistrement : 200 000 FCFA ; Droit d'apport : taux dégressif de 2% ; Honoraires juridiques : 500 000-800 000 FCFA	Frais gouvernementaux : 150-250 USD ; Honoraires juridiques : 500-800 USD ; Frais de renouvellement : tous les 2 ans	Frais d'enregistrement : 40 000-60 000 FCFA

#### Installation du bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de la société enregistrée requise avec un plan de localisation
- **Licence d'entreprise** : Enregistrement obligatoire auprès du Registre du commerce et du crédit mobilier
- **Administrateurs étrangers** : Participation étrangère à 100% autorisée ; aucune exigence de résidence pour les administrateurs
- **Restrictions sectorielles** : Le commerce international nécessite le respect des licences d'importation/exportation
- **Zones franches** : Disponibles avec des avantages renforcés

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement intégral en ligne via la plateforme MyBusiness.cm
- **Virement bancaire** : Certificat de dépôt bancaire requis pour le capital social
- **Centres CFCE** : Paiement physique dans les Guichets uniques répartis dans tout le Cameroun
- **Franc CFA obligatoire** : Monnaie locale pour toutes les transactions

#### Sources et liens essentiels :

- CFCE : Centres de création d'entreprises - Plusieurs emplacements à travers le Cameroun
- MyBusiness : Plateforme numérique - mybusiness.cm
- CIPA : Agence de promotion des investissements du Cameroun - investir.cm

# Côte d'Ivoire

**Faits saillants :** L'un des processus d'enregistrement les plus rapides (3-5 jours) avec l'accès à l'UEMOA, mais le pays présente une barrière linguistique pour les non-francophones

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement en ligne via CEPICI

- **Statut numérique :** Partiellement en ligne ; paiements bancaires requis
- **Plateforme :** Portail d'investissement CEPICI
- **Processus :**
  - Soumettre la demande en ligne
  - Déposer le capital à la banque
  - Soumettre les documents physiques
  - Récupérer les certificats
- **Délai :** 3 - 5 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts (acte constitutif)
  - Déclaration des bénéficiaires effectifs
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Preuve de l'adresse enregistrée
  - Certificat de dépôt de capital
  - Plan d'affaires (pour les investisseurs étrangers)

**Exigences en matière de structure d'entreprise :**

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	GIE	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	FCFA 1 million	FCFA 10 millions	Aucun	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	7	2 membres	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	1	N/A	N/A
<b>Remarques spéciales</b>	Structure d'entreprise privée	Auditeur annuel requis	Groupement d'intérêt économique ; Structure simplifiée pour la collaboration ;	Représentant local requis (citoyen ou résident) ; Certification d'entité étrangère ;	Citoyens seulement ; Licence commerciale requise ; Processus d'enregistrement simple ;

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	GIE	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Remarques spéciales</b>	Structure d'entreprise privée	Auditeur annuel requis		Déclarations fiscales de la succursale ;  Autorisation renouvelable tous les 5 ans	
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais d'enregistrement : 55 000-110 000 FCFA ;  Frais de notaire : 50 000-200 000 FCFA ;  Frais de publication : 30 000 FCFA ;  Droits de timbre : 1% du capital ;  Chambre de commerce : 25 000 FCFA par an	Frais d'enregistrement : 150 000-300 000 FCFA ;  Frais de notaire : 200 000-500 000 FCFA ;  Frais de publication : 50 000 FCFA ;  Droits de timbre : 1% du capital ;  Nomination d'un commissaire aux comptes : 500 000-1 000 000 FCFA par an	Frais d'enregistrement : 25 000-50 000 FCFA  Frais de notaire : 15 000-30 000 FCFA (documentation simplifiée)  Frais de publication : 15 000 FCFA  Droits de timbre : Aucun (exonéré)  Enregistrement à la Chambre de commerce : 15 000 FCFA	Enregistrement d'une entité étrangère : 100 000-200 000 FCFA ;  Nomination d'un représentant local : Pas de frais officiel ;  Authentification de documents : 20 000-30 000 FCFA par document ;  Autorisation annuelle de succursale : 50 000-100 000 FCFA	Enregistrement de l'entreprise : 30 000-50 000 FCFA ;  Licence commerciale : 20 000-100 000 FCFA (selon l'activité)

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Adresse enregistrée requise ; bureau virtuel acceptable initialement
- **Bureaux partagés** : Acceptés avec un accord approprié
- **Administrateurs étrangers** : 100% d'administrateurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Pas de restrictions majeures pour les investisseurs étrangers
- **Avantages de l'UEMOA** : Accès à l'union économique de 8 pays

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Disponibilité limitée
- **Virement bancaire** : Banques membres de la BCEAO uniquement
- **Espèces** : Dans les centres désignés
- **FCFA requis** : Monnaie convertible en euros

#### Sources et liens essentiels :

- [Portail CEPICI](#)
- [Banque centrale BCEAO](#)

# République démocratique du Congo (RDC)

**Principaux points forts :** Exigence de capital minimum la plus faible ; accès à d'immenses ressources minérales. Cependant, vous pourriez faire face à des infrastructures et une bureaucratie difficiles

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement via le Guichet Unique

- **Statut numérique :** Partiellement en ligne ; paiements bancaires requis
- **Processus :**
  - Soumission de la demande en ligne
  - Soumission physique des documents
  - Paiement bancaire à la succursale spécifiée
  - Collecte des certificats
- **Délai :** 10 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Enregistrement SARL/SARL : Mémoire et statuts
  - Succursale : Documents notariés de la société mère
  - Pièces d'identité
  - Preuve de l'adresse professionnelle
  - Certificat de dépôt du capital initial
  - Traduction en français (si les documents sont dans d'autres langues)

**Exigences en matière de structure d'entreprise :**

Type d'entité	SARL	SA	Succursale	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	30 USD	3 000 USD	N/A	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	7	N/A	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	N/A	N/A	N/A
<b>Remarques spéciales</b>	Forme la plus courante ; Responsabilité limitée pour les actionnaires ; Peut être à 100 % étranger	Structure de société publique ; Peut émettre des actions publiques ; Nécessite un conseil d'administration	Gestionnaire local requis (citoyen ou résident) ; La société mère étrangère est entièrement responsable ;	Aucun commerce autorisé ; Recherche de marché uniquement ; Limité à une période de 3 ans ;	Citoyens seulement ; Licence d'entreprise simple ; Responsabilité personnelle illimitée ;

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	Succursale	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Remarques spéciales</b>	Peut être à 100 % étranger	Nécessite un conseil d'administration	Enregistrement de l'entité étrangère requis ; Déclaration fiscale locale	Ne peut pas générer de revenus	Renouvellement annuel du permis
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Enregistrement : 150-300 USD Frais de notaire : 100-200 USD Frais de publication : 50-100 USD Registre du commerce : 50 USD Cachet d'entreprise : 30-50 USD	Enregistrement : 300-500 USD Frais de notaire : 200-400 USD Frais de publication : 100-150 USD Registre du commerce : 100 USD Cachet d'entreprise : 50-70 USD	Enregistrement de la société étrangère : 250-350 USD Enregistrement du directeur local : 100 USD Authentification des documents : 20-50 USD par document Permis annuel de succursale : 200-300 USD	Frais d'enregistrement : 100-150 USD Authentification des documents : 50-100 USD par document Autorisation ministérielle : 200-300 USD Frais de renouvellement annuel : 150-250 USD Coûts de traduction : 0,10 USD par mot	Enregistrement du nom commercial : 50-100 USD Licence commerciale : 100-200 USD (selon le secteur)

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Un bureau physique est requis pour la plupart des autorisations d'entreprise
- **Bureau partagé** : Accepté avec un contrat de bail approprié
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Le secteur agricole est limité à 49% de participation étrangère
- **Permis de travail** : Requis par le biais du ministère du Travail

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Non disponible pour les frais
- **Virement bancaire** : BCDC, Rawbank, Equity Bank requis
- **Espèces** : Acceptées dans les centres de paiement
- **USD/CDF** : Les deux devises sont acceptées

#### Sources et liens essentiels :

- [Portail Guichet Unique](#)
- [ANAPI - Agence de promotion des investissements](#)
- [Ministère du Portefeuille](#)

# Égypte

**Principaux points forts :** Taux d'imposition des sociétés le plus bas (22,5%) parmi les principales économies africaines. Cependant, exigence d'un bureau physique pour la plupart des opérations

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement via GAFI

- **Statut numérique :** Enregistrement entièrement en ligne ; options de paiement mixtes
- **Plateforme :** Plateforme d'investissement GAFI
- **Processus :**
  - Soumettre la demande en ligne
  - Télécharger tous les documents
  - Payer par voie électronique ou par banque
  - Recevoir les certificats numériques
- **Délai :** 7 à 14 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts de la société
  - Statuts d'association
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Certificat bancaire pour le dépôt de capital
  - Preuve de l'adresse enregistrée
  - Demande de licence d'activité

**Exigences en matière de structure d'entreprise :**

Type d'entité	SARL	SA	Succursale	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	1 000 EGP	250 000 EGP	N/A	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	3	N/A	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	N/A	N/A	N/A
<b>Remarques spéciales</b>	Structure flexible ; Responsabilité limitée pour les actionnaires ;	La SA est l'équivalent égyptien d'une PLC/SA ; Peut émettre des actions publiques ;	Enregistrement du directeur local requis (citoyen ou résident) ; Certificat d'enregistrement de la société étrangère nécessaire ;	Aucune activité commerciale autorisée ; Recherche de marché et liaison seulement ;	Disponible pour les citoyens et les résidents étrangers ; Enregistrement du nom de l'entreprise ;

Type d'entité	SARL	SA (PLC)	Succursale	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Remarques spéciales</b>	Ne peut pas offrir d'actions au public	Conseil d'administration obligatoire	Déclarations annuelles de la succursale	Ne peut pas générer de revenus en Égypte ;  Licence renouvelable tous les 3 ans	Licence commerciale requise ;
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Enregistrement GAFI : 100-200 USD  Notarisation : 500-1 000 EGP  Frais de traduction : 50-100 EGP par page  Droit de timbre : 0,4% du capital  Chambre de commerce : 1 000-3 000 EGP	Enregistrement GAFI : 200-300 USD  Notarisation : 1 000-2 000 EGP  Frais de traduction : 50-100 EGP par page  Droit de timbre : 0,4% du capital  Chambre de commerce : 3 000-5 000 EGP  Nomination d'un auditeur : 5 000-20 000 EGP par an	Enregistrement d'une entité étrangère : 200-250 USD  Enregistrement d'un gérant local : 2 000-3 000 EGP  Authentification de documents : 500-1 000 EGP par document  Permis annuel de succursale : 5 000-10 000 EGP	Frais d'enregistrement : 100-150 USD  Authentification de documents : 500-1 000 EGP par document  Renouvellement annuel : 2 000-5 000 EGP	Enregistrement de l'entreprise : 1 000-2 000 EGP  Licence commerciale : 500-5 000 EGP (varie selon l'activité)

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Un bureau physique est requis pour obtenir une licence d'exploitation
- **Zones franches** : Avantages spéciaux avec des exigences assouplies
- **Administrateurs étrangers** : 100% d'administrateurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Propriété foncière restreinte ; le secteur bancaire nécessite un partenariat local
- **Permis de travail** : Requis pour les employés étrangers

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Carte de crédit, virement électronique
- **Virement bancaire** : Toutes les banques égyptiennes
- **Paiement mobile** : Fawry, Orange Money
- **Espèces** : Aux bureaux du GAFI

#### Sources et liens essentiels :

- [Portail d'investissement du GAFI](#)
- [Registre commercial](#)
- [Administration fiscale égyptienne](#)

# Éthiopie

**Faits saillants clés :** Accent mis par le gouvernement sur la fabrication avec des incitations attrayantes, mais le pays a une exigence d'investissement minimum très élevée pour les étrangers (200 000 USD)

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement via EIC Online

- **Statut numérique :** Partiellement en ligne ; système hybride
- **Plateforme :** Portail de la Commission éthiopienne des investissements (EIC)
- **Processus :**
  - Soumission de la demande en ligne
  - Vérification physique des documents
  - Paiement bancaire dans les succursales désignées
  - Collecte des documents d'enregistrement
- **Délai :** 5 à 8 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Demande de permis d'investissement
  - Mémoire et statuts
  - Procuration (pour les investisseurs étrangers)
  - Copies de passeport des actionnaires/administrateurs
  - Documents d'autorisation notariés
  - Certificat de dépôt bancaire

**Exigences en matière de structure commerciale :**

Type d'entité	SARL privée	Société par actions	Succursale	Commerçant individuel
<b>Capital minimum local</b>	50 000 ETB	50 000 ETB	N/A	10 000 ETB
<b>Capital minimum étranger</b>	200 000 USD	200 000 USD	100 000 USD	N/A
<b>Actionnaires minimum</b>	2	5	N/A	N/A
<b>Administrateurs minimum</b>	1	1	N/A	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Seuil d'investissement étranger élevé ; Maximum de 50 actionnaires ; Les actions ne sont pas librement transférables	Option de société publique ; Peut offrir des actions au public ; Minimum de 5 fondateurs requis	L'entité étrangère doit s'enregistrer ; Capital minimum de 100 000 USD ; La société mère est responsable ; Le directeur local doit être un citoyen	Citoyens seulement ; Licence commerciale requise ; Enregistrement simple ; Responsabilité personnelle illimitée

Type d'entité	SARL	Société par actions	Succursale	Travailleur indépendant
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais d'enregistrement : 500-1 000 ETB (environ 10-20 USD)  Frais de notaire : 3 000-5 000 ETB (environ 60-100 USD)  Permis d'investissement (étranger) : 20 000-50 000 ETB (varie selon la taille de l'investissement)  Frais de traduction : 200-500 ETB par page (pour les documents non amhariques)  Frais bancaires pour le dépôt de capital : 0,5-1% du montant déposé	Frais d'enregistrement : 500-2 500 ETB (environ 30-50 USD)  Frais de notaire : 5 000-10 000 ETB (environ 100-200 USD)  Permis d'investissement (étranger) : Identique à la SARL  Services juridiques (recommandés) : 10 000-30 000 ETB	Enregistrement d'entité étrangère : 5 000 ETB (environ 100 USD)  Permis de succursale : 10 000-20 000 ETB par an  Enregistrement du directeur local : 2 000 ETB  Authentification de documents : 500-1 000 ETB par document	Licence d'entreprise : 300-1 000 ETB (environ 6-20 USD)  Enregistrement du nom commercial : 200-500 ETB

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Un bureau physique est requis pour obtenir une licence d'entreprise
- **Bureau à domicile** : Non accepté pour l'enregistrement d'entreprise
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Le commerce de détail est réservé aux citoyens éthiopiens ; le secteur bancaire nécessite un partenariat éthiopien
- **Permis de travail** : Requis par le biais du ministère du Travail

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Non disponible pour les frais d'enregistrement
- **Virement bancaire** : Banque commerciale d'Éthiopie, Banque Awash
- **Espèces** : Acceptées dans les centres de paiement désignés

#### Sources et liens essentiels :

- **Commission éthiopienne des investissements (EIC)**
- **Ministère du Commerce et de l'Intégration régionale**
- **Banque commerciale d'Éthiopie**

# Ghana

**Faits saillants clés :** Hub de la CEDEAO avec une démocratie stable mais le pays a un délai de traitement plus long (20-30 jours)

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement en ligne via ORC

- **Statut numérique :** Enregistrement entièrement en ligne ; paiement électronique partiel
- **Plateforme :** Portail du Registraire général
- **Processus :**
  - Créer un compte en ligne
  - Soumettre les documents par voie électronique
  - Payer via mobile money ou virement bancaire
  - Télécharger les certificats numériques
- **Délai :** 20 - 30 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts de la société
  - Mémoire et statuts
  - Copies d'identité des administrateurs, actionnaires et secrétaire
  - Preuve de l'adresse professionnelle (adresse numérique requise)
  - NIF des administrateurs et de la société
  - Profil du bénéficiaire effectif

**Exigences en matière de structure commerciale :**

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital minimum local</b>	GHS 500	GHS 50 000	N/A	Aucun
<b>Capital minimum étranger</b>	GHS 200 000*	GHS 50 000	Même que la société mère	N/A
<b>Actionnaires minimum</b>	1	7	N/A	N/A
<b>Administrateurs minimum</b>	2	3	N/A	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Secrétaire requis ; Limité à 50 actionnaires ;	Option de cotation de leurs actions à la Bourse de Accra ; Prospectus requis pour l'offre publique ;	Gestionnaire local requis (citoyen ou résident) ; Enregistrement de société étrangère ;	Citoyens seulement ; Enregistrement du nom commercial requis ;

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Notes spéciales</b>	Ne peut pas offrir d'actions au public	Secrétaire de société obligatoire	Déclarations de succursale ;  Soumis à l'impôt sur les sociétés sur les revenus générés au Ghana (25 %)	Renouvellement annuel
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Enregistrement de la société : 450 GHS  Droit de timbre : 1% du capital social déclaré  Enregistrement de l'adresse numérique : 50 GHS  Numéro d'identification fiscale : Gratuit  Licence d'exploitation commerciale : 90 GHS	Enregistrement de la société : 900-1 200 GHS  Droit de timbre : 1% du capital social déclaré  Enregistrement de l'adresse numérique : 50 GHS  Licence d'exploitation commerciale : 120-150 GHS  Services juridiques (recommandés) : 5 000-10 000 GHS	Enregistrement d'une société étrangère : 1 800 GHS  Dépôt des déclarations annuelles : 300 GHS  Enregistrement du directeur local : 100-200 GHS  Authentification des documents : 50-100 GHS par document	Enregistrement du nom commercial : 60-100 GHS  Permis de la collectivité locale : 50-300 GHS (selon l'emplacement)

#### Installation du bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Adresse physique requise pour le permis d'exploitation
- **Adresse numérique** : Système de localisation unique du Ghana requis
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Le "Petit Commerce" (petit commerce de détail) est réservé aux Ghanéens
- **Certificat GIPC** : Requis pour que les investisseurs étrangers puissent accéder aux incitations

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Mobile money (MTN, Vodafone, AirtelTigo)
- **Virement bancaire** : Toutes les banques ghanéennes
- **E-zwich** : Carte de paiement nationale du Ghana
- **Espèces** : Aux bureaux du RGD

#### Sources et liens essentiels :

- [Registrar General's Department](#)
- [Ghana Investment Promotion Centre \(GIPC\)](#)
- [Ghana Revenue Authority](#)

# Kenya

**Principaux points forts :** Infrastructure numérique solide ; passerelle vers la Communauté d'Afrique de l'Est mais un directeur local est une exigence pour les plus petites entreprises

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement en ligne via eCitizen

- **Statut numérique :** Enregistrement entièrement en ligne ; options de paiement mixtes
- **Plateforme :** Portail gouvernemental eCitizen
- **Processus :**
  - Créer un compte eCitizen
  - Accéder au service d'enregistrement des entreprises (BRS)
  - Soumettre les détails et les documents de l'entreprise
  - Payer les frais d'enregistrement par voie électronique
- **Délai :** 5 à 7 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Copies de la carte d'identité nationale des administrateurs et des actionnaires
  - Photographies d'identité des administrateurs et des actionnaires
  - Preuve d'adresse physique
  - Mémoire et statuts de la société
  - Numéro d'identification fiscale de l'entreprise (PIN)

**Exigences en matière de structure commerciale :**

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	SNC	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	Aucun	1 million KES	Aucun	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	7	2 associés	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	2 associés désignés	N/A	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Un administrateur local est requis si le capital < 5 millions KES ; Limité à 50 actionnaires ; Doit maintenir un siège social au Kenya	Peut offrir des actions au public ; Exigences de cotation supplémentaires pour la NSE ; Secrétaire de société requis	Populaire pour les cabinets professionnels ; Pas d'administrateurs, mais des associés désignés	Un directeur local est requis ; Certificat d'enregistrement de la société étrangère nécessaire ; Dépôt des déclarations annuelles ; Imposition sur les revenus provenant du Kenya	Citoyens seulement ; Licence commerciale requise ; Enregistrement du nom commercial ;

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	SNC	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Recherche de nom : 100 KES Frais d'enregistrement : 10 750 KES (pour un capital inférieur à 5 M KES) Frais d'enregistrement : 25 000 KES (pour un capital supérieur à 5 M KES) Permis d'exploitation : 6 000-15 000 KES par an Services juridiques (facultatifs) : 50 000-80 000 KES	Recherche de nom : 100 KES Frais d'enregistrement : 25 000-50 000 KES Permis d'exploitation : 15 000-25 000 KES par an Services juridiques (recommandés) : 80 000-150 000 KES	Réservation de nom : 100 KES Frais d'enregistrement : 15 000 KES Dépôt de l'acte de société : 5 000 KES Permis d'exploitation : 8 000-12 000 KES par an Services juridiques (recommandés) : 60 000-100 000 KES	Enregistrement de société étrangère : 10 000 KES Permis de succursale : 15 000 KES par an Enregistrement du directeur local : 5 000 KES Services juridiques (recommandés) : 60 000-100 000 KES	Enregistrement du nom commercial : 1 000 KES Licence commerciale : 5 000-10 000 KES par an

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Bureau physique requis pour le permis d'exploitation
- **Bureau virtuel** : Accepté pour l'enregistrement, pas pour les permis
- **Directeurs étrangers** : Directeur local requis pour les sociétés avec un capital < 5 M KES
- **Restrictions sectorielles** : Les secteurs de la radiodiffusion, de l'aviation et de la sécurité ont des exigences de participation locale
- **Permis de travail** : Permis de travail requis (lié à un employeur spécifique)
- **Banque** : Présence locale généralement requise ; les directeurs doivent être signataires

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : M-Pesa (monnaie mobile), carte de crédit, portefeuille eCitizen
- **Virement bancaire** : Toutes les banques kényanes acceptées
- **Espèces** : Acceptées auprès des agents eCitizen

#### Sources et liens essentiels :

- [Service d'enregistrement des entreprises \(BRS\)](#)
- [Portail eCitizen](#)
- [Administration fiscale kényane \(KRA\)](#)

# Maurice

**Principaux points forts :** Pôle financier sophistiqué avec 100% de capital étranger autorisé mais nécessitant la résidence d'un administrateur local pour la plupart des structures d'entreprise

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système en ligne avancé avec CBRIS

- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet via la plateforme CBRIS
- **Plateforme :** Système intégré d'enregistrement des entreprises et des entreprises (CBRIS)
- **Processus :**
  - S'inscrire sur la plateforme CBRIS
  - Effectuer une recherche et une réservation de nom
  - Préparer les documents de constitution
  - Soumettre la demande par voie électronique
  - Payer les frais en ligne (système MauCas disponible)
- **Délai :** 3 jours ouvrables

**Documents requis :**

- Mémoire et statuts
- Copies des pièces d'identité des administrateurs et des actionnaires
- Preuve de l'adresse du siège social
- Déclaration du bénéficiaire effectif
- Formulaires de consentement à agir
- Documents de diligence raisonnable (notariés si copies)

**Exigences en matière de structure d'entreprise :**

Type d'entité	Société privée	Société publique	GBC	Société autorisée
<b>Capital minimum</b>	1 MUR	1 MUR	1 USD	1 USD
<b>Actionnaires minimum</b>	1	1	1	1
<b>Administrateurs minimum</b>	1 (doit être résident mauricien)	1 (doit être résident mauricien)	2 (tous deux doivent être résidents mauriciens)	1 (pas d'exigence de résidence)
<b>Notes spéciales</b>	Structure la plus populaire ;  Au moins un administrateur doit être résident mauricien ;	Au moins un administrateur doit être résident mauricien ;  Peut offrir des actions au public ;	Société de portefeuille mondial pour les activités internationales ;  Les deux administrateurs doivent être résidents mauriciens ;	Gestion et contrôle centraux en dehors de Maurice ;  Pas d'exigence de résidence des administrateurs ;  Non-résident à des fins fiscales ;

Type d'entité	Société privée à responsabilité limitée	Société publique à responsabilité limitée	GBC	Société autorisée
<b>Notes spéciales</b>	Actionnariat étranger à 100% autorisé ; Limité à 50 actionnaires ; Secrétaire de société requis ; Ne peut pas offrir d'actions au public	Audit annuel obligatoire ; Conseil d'administration requis ; Peut être cotée à la Bourse des valeurs de Maurice ; Un prospectus est requis pour les offres publiques	Licence FSC requise ; Société de gestion obligatoire ; Audit annuel requis ; 80% d'exonération sur les revenus étrangers disponibles	Autorisation FSC requise ; Société de gestion obligatoire ; Ne peut pas employer de résidents mauriciens
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 150-200 USD ; Frais juridiques : 300-500 USD ; Bureau enregistré : 200-400 USD/an ; Secrétaire de société : 300-500 USD/an	Frais gouvernementaux : 200-300 USD ; Frais juridiques : 500-800 USD ; Nomination d'un auditeur : 400-600 USD ; Bureau enregistré : 200-400 USD/an ; Secrétaire de société : 300-500 USD/an	Frais gouvernementaux : 300-500 USD ; Licence FSC : 1 000-1 500 USD ; Frais juridiques : 800-1 200 USD ; Société de gestion : 1 500-2 500 USD/an ; Auditeur : 800-1 200 USD	Frais gouvernementaux : 500-800 USD ; Autorisation FSC : 1 500-2 500 USD ; Frais juridiques : 1 000-1 500 USD ; Société de gestion : 2 000-3 500 USD/an

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de bureau enregistrée requise
- **Licence d'entreprise** : Numéro d'enregistrement d'entreprise suffisant pour la plupart des activités
- **Administrateurs étrangers** : Au moins un administrateur doit être résident mauricien (sauf pour les sociétés autorisées)
- **Restrictions sectorielles** : La propriété foncière est restreinte ; certaines licences sont requises
- **Zones franches** : Freeport et diverses zones spécifiques au secteur disponibles

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement en ligne complet via CBRIS et MauCas
- **Virement bancaire** : Tous les banques principales acceptées
- **Carte de crédit** : Disponible pour les paiements en ligne
- **MUR/USD** : Les deux devises sont acceptées

#### Sources et liens essentiels :

- [CBRD](#)
- [EDB](#)
- [FSC](#)

# Maroc

**Faits saillants clés :** Passerelle stratégique entre l'Europe et l'Afrique, mais le pays nécessite un capital minimum plus élevé pour les SARL

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système mixte (en ligne et physique) avec le Registre du commerce
- **Statut numérique :** Partiellement en ligne ; paiements bancaires requis
- **Plateforme :** Système mixte (en ligne et physique)
- **Processus :**
  - Réserver le nom en ligne
  - Rédiger les statuts avec un notaire
  - Déposer le capital à la banque
  - S'inscrire au Registre du commerce
- **Délai :** 7 à 10 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts
  - Copies d'identité des dirigeants et actionnaires
  - Preuve de l'adresse enregistrée
  - Certificat de dépôt de capital
  - Certificat d'identification fiscale
  - Demande de licence commerciale

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL (SARL)	SA (SA)	SARL AU	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	30 000 MAD	300 000 MAD	10 000 MAD	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	3	1 actionnaire unique	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	1	N/A	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Structure la plus courante ; Limité à 50 actionnaires ; États financiers annuels requis	Structure de société publique ; Peut émettre des actions publiques ; Conseil d'administration requis	SARL à actionnaire unique ; Gouvernance simplifiée ; Responsabilité limitée	Le gérant doit être résident ; Enregistrement d'entité étrangère ; Soumis aux lois marocaines ; Déclarations annuelles de la succursale	Pas de restrictions ; Enregistrement d'entreprise simple ; Licence commerciale requise ;

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	SARL AU	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Enregistrement : 10 000-30 000 MAD	Enregistrement : 20 000-50 000 MAD	Enregistrement : 5 000-15 000 MAD	Enregistrement d'une entité étrangère : 15 000-25 000 MAD	Enregistrement de l'entreprise : 1 500-3 000 MAD
	Frais de notaire : 3 000-8 000 MAD	Frais de notaire : 8 000-10 000 MAD	Frais de notaire : 2 000-5 000 MAD		Licence commerciale :
	Droits de timbre : 1% du capital	Droits de timbre : 1-1,5% du capital	Droits de timbre : 1% du capital	Enregistrement d'un gérant local : 2 000-5 000 MAD	500-2 000 MAD (selon l'activité)
	Chambre de commerce : 1 000 MAD	Chambre de commerce : 1 500 MAD	Chambre de commerce : 800 MAD	Authentification de documents : 500-1 000 MAD par document	
	Enregistrement juridique : 350 MAD	Nomination d'un auditeur : 20 000-50 000 MAD par an	Enregistrement juridique : 350 MAD	Permis annuel de succursale : 5 000-10 000 MAD	

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Un bureau physique n'est pas obligatoire pour l'enregistrement initial
- **Licence commerciale** : Requise pour les opérations
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Les télécommunications nécessitent 25% de propriété marocaine
- **Zones franches** : Casablanca Finance City offre des avantages spéciaux

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Limité à certaines procédures
- **Virement bancaire** : Tous les banques marocaines requises
- **Espèces** : Non recommandé pour l'enregistrement
- **MAD requis** : Dirhams seulement pour la plupart des transactions

#### Sources et liens essentiels :

- [Ministère de l'Industrie et du Commerce](#)
- [Casablanca Finance City](#)
- [Portail des entreprises](#)

# Nigéria

**Faits saillants clés :** Accès au plus grand marché d'Afrique (plus de 200 millions d'habitants), mais le pays a de fortes restrictions à la propriété étrangère dans les secteurs clés et une exigence de directeur nigérian

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement en ligne via la CAC
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet ; options de paiement mixtes
- **Plateforme :** Portail de la Corporate Affairs Commission (CAC)
- **Processus :**
  - Pré-enregistrement sur le portail de la CAC
  - Vérification complète de l'identité
  - Soumission électronique des documents
  - Paiement via plusieurs canaux
- **Délai :** 4 à 7 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Formulaire CAC 1.1 (formulaire d'enregistrement)
  - Formulaires CAC 2 et 7 (coordonnées des administrateurs/actionnaires)
  - Mémoire et statuts
  - Copies de pièces d'identité et photos de passeport
  - Preuve d'adresse enregistrée

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	SNC	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	100 000 NGN	500 000 NGN	500 000 NGN	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	2	7	2 associés	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	2	3	2 associés	N/A	N/A
<b>Remarques spéciales</b>	1 administrateur nigérian requis ; Maximum de 50 actionnaires ; Impossible d'offrir des actions au public	Option de bourse des valeurs ; Offre publique d'actions autorisée ; Secrétaire de société requis	Structure de cabinets professionnels ; Limitation de la responsabilité des associés ; Doit avoir un acte de société	Gestionnaire local requis (doit être citoyen) ; Enregistrement d'entité étrangère ; Dépôt annuel de la succursale ; Soumis aux lois nigérianes	Citoyens seulement ; Enregistrement du nom commercial ; Renouvellement annuel ;

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	SNC	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Réservation de nom : 500 NGN Frais d'enregistrement (capital <10M) : 10 000 NGN Frais d'enregistrement (10M-500M) : 20 000 NGN Frais d'enregistrement (>500M) : 30 000 NGN Droits de timbre : 0,375% du capital Dépôt à la CAC : 5 000 NGN	Réservation de nom : 500 NGN Frais d'enregistrement : 20 000-50 000 NGN Droits de timbre : 0,375% du capital Dépôt à la CAC pour les sociétés publiques : 10 000-20 000 NGN Services juridiques (recommandés) : 500 000+ NGN	Réservation de nom : 500 NGN Frais d'enregistrement : 50 000 NGN Dépôt du contrat de société : 10 000 NGN Droits de timbre : 0,375% du capital Frais de dépôt annuel : 20 000 NGN	Enregistrement de société étrangère : 50 000 NGN Dépôt des rapports annuels : 10 000 NGN Nomination d'un représentant local : pas de frais officiel Authentification de documents : 5 000-10 000 NGN par document	Enregistrement du nom commercial : 10 000 NGN Permis de la mairie locale : 5 000-20 000 NGN

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Un bureau physique est requis pour certains permis
- **Permis d'activité** : Varie selon l'État et l'activité
- **Administrateurs étrangers** : Au moins un administrateur nigérian est requis
- **Restrictions sectorielles** : Le pétrole et le gaz, les télécommunications, l'aviation et la radiodiffusion nécessitent une majorité nigériane
- **Permis de travail** : Le système de quota d'expatriés limite les employés étrangers

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Interswitch, Remita, virement bancaire
- **Paiement bancaire** : Toutes les banques nigérianes
- **Espèces** : Acceptées dans les bureaux de la CAC

#### Sources et liens essentiels :

- [Corporate Affairs Commission \(CAC\)](#)
- [Nigerian Investment Promotion Commission \(NIPC\)](#)
- [Portail d'enregistrement de la CAC](#)

# Rwanda

**Faits saillants :** Processus d'enregistrement d'entreprise le plus rapide au monde en seulement 6 heures, mais un petit marché intérieur

- **Processus d'enregistrement d'entreprise :** Enregistrement en ligne via le RDB
- **Statut numérique :** Entièrement numérique de bout en bout
- **Plateforme :** Portail du Rwanda Development Board (RDB)
- **Processus :**
  - Remplir les formulaires d'enregistrement en ligne
  - Télécharger tous les documents numériquement
  - Payer en ligne par carte de crédit ou mobile money
  - Recevoir les certificats numériques instantanément
- **Délai :** 6 heures
- **Documents requis :**
  - Formulaire de demande d'entreprise
  - Statuts
  - Mémoire d'association
  - Renseignements sur les administrateurs
  - Déclaration de capital social
  - Copies numériques d'identité des actionnaires et des administrateurs

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	Succursale	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Capital minimum</b>	850 USD	20 millions RWF	N/A	N/A	Aucun
<b>Actionnaires minimum</b>	1	7	N/A	N/A	N/A
<b>Administrateurs minimum</b>	1	3	N/A	N/A	N/A
<b>Remarques spéciales</b>	Processus d'enregistrement le plus efficace ; Suffixe "Ltd" ; Limité à 100 actionnaires ; Pas de souscription publique d'actions	Option de cotation en bourse ; Suffixe "PLC" ; Minimum 7 actionnaires ; Secrétaire de société requis	Le directeur doit être résident ; Certificat d'entité étrangère requis ; Déclarations annuelles de la succursale ; Même traitement fiscal qu'une filiale	Aucune activité commerciale autorisée ; Uniquement pour la recherche de marché et la liaison ; Ne peut pas générer de revenus au Rwanda	Disponible pour les résidents ; Enregistrement d'entreprise simple ; Licence commerciale requise ; Responsabilité personnelle illimitée

Type d'entité	SARL privée	SARL publique	Succursale	Bureau de représentation	Entreprise individuelle
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Enregistrement : Gratuit en ligne  Réserve de nom : 10 000 RWF (valable 2 ans)  Cachet de société : 3 000-5 000 RWF  Ouverture de compte bancaire local : 5 000-10 000 RWF  Certificats numériques : Inclus dans l'enregistrement	Enregistrement : 100 000 RWF  Réserve de nom : 10 000 RWF  Cachet de société : 5 000-8 000 RWF  Services juridiques (recommandés) : 500 000-1 000 000 RWF  Frais de publication : 50 000-100 000 RWF	Enregistrement d'entité étrangère : 100 000 RWF  Nomination de représentant local : Pas de frais officiel  Authentification de documents : 5 000 RWF par document  Permis annuel de succursale : 50 000-100 000 RWF	Frais d'enregistrement : 200 000 RWF  Documentation d'entité étrangère : 50 000 RWF  Authentification de documents : 5 000 RWF par document  Frais de renouvellement annuel : 100 000-150 000 RWF  Services juridiques (recommandés) : 300 000-500 000 RWF	Enregistrement de l'entreprise : 10 000 RWF  Licence commerciale : 20 000-60 000 RWF (selon l'activité)

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Bureau virtuel acceptable ; Adresse à Kigali préférée
- **Espaces de coworking** : Acceptés comme adresse enregistrée
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Pas de restrictions majeures ; politique d'investissement ouverte
- **Permis de travail** : Processus simplifié par le guichet unique de la RDB

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Carte de crédit, monnaie mobile (MTN, Airtel), PayPal
- **Virement bancaire** : Toutes les banques rwandaises
- **Espèces** : Pas obligatoire pour l'enregistrement

#### Sources et liens essentiels :

- [Rwanda Development Board \(RDB\)](#)
- [Guichet unique](#)
- [Administration fiscale rwandaise](#)

# Sénégal

**Principaux points forts :** Stabilité politique et intégration à l'UEMOA avec des exigences de capital minimum modérées pour les SARL mais un marché intérieur plus restreint

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement via le BCE/APIX
- **Statut numérique :** Partiellement en ligne ; paiements bancaires requis
- **Plateforme :** Centre de création d'entreprise (BCE)
- **Processus :**
  - Soumettre les documents au BCE
  - Payer à la banque désignée
  - Récupérer les certificats d'enregistrement
  - S'inscrire pour obtenir un numéro d'identification fiscale
- **Délai :** 5 à 7 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Statuts
  - Copies d'identité du propriétaire/des dirigeants
  - Justificatif d'adresse physique
  - Déclaration d'activité
  - Numéro d'identification fiscale (NINEA)
  - Documents notariés (pour les SARL/SA)

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	GIE	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	100 000 FCFA	10 millions FCFA	Aucun	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	2	2	2 membres	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	1	N/A	N/A
<b>Remarques particulières</b>	Structure la plus flexible ; Maximum 100 actionnaires	Option de société publique ; Peut émettre des actions publiques ; Conseil d'administration requis	Structure simplifiée pour la collaboration ; Flexibilité pour les partenariats ; Nécessite un accord de membre	Enregistrement d'entité étrangère requis ; Représentant résident obligatoire ; Autorisation renouvelable tous les 2 ans	Citoyens/résidents seulement ; Enregistrement du nom commercial ; Licence commerciale requise ; Responsabilité personnelle illimitée

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	GIE	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais d'enregistrement : 65 000 FCFA  Frais juridiques : 20 000-700 000 FCFA (selon le capital)  Frais de notaire : 15 000-50 000 FCFA  Publication : 15 000 FCFA  Enregistrement NINEA : 5 000 FCFA	Frais d'enregistrement : 100 000-200 000 FCFA  Frais juridiques : 100 000-1 000 000 FCFA (selon le capital)  Frais de notaire : 50 000-200 000 FCFA  Publication : 30 000-50 000 FCFA  Nomination d'un commissaire aux comptes : 500 000+ FCFA par an	Frais d'enregistrement : 35 000-50 000 FCFA  Frais juridiques : 15 000-100 000 FCFA (structure simplifiée)  Frais de notaire : 10 000-25 000 FCFA  Publication : 10 000 FCFA  Enregistrement NINEA : 5 000 FCFA	Enregistrement d'une entité étrangère : 100 000-150 000 FCFA  Nomination d'un représentant local : Pas de frais officiel  Authentification de documents : 10 000-20 000 FCFA par document  Autorisation annuelle de succursale : 50 000-100 000 FCFA	Enregistrement de l'entreprise : 25 000-40 000 FCFA  Licence commerciale : 15 000-100 000 FCFA (varie selon le secteur)

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Bureau physique requis pour la licence commerciale
- **Bureaux de services** : Acceptés avec un bail approprié
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Pas de restrictions majeures pour les investisseurs étrangers
- **Zones industrielles** : Incitations spéciales dans les zones désignées

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Disponibilité partielle via le portail fiscal
- **Virement bancaire** : Toutes les banques sénégalaises
- **Monnaie mobile** : Orange Money, Free Money

#### Sources et liens essentiels :

- [Centre de création d'entreprise](#)
- [Agence de promotion des investissements APIX](#)
- [Portail de l'administration fiscale](#)

# Seychelles

**Principaux points forts :** Centre financier offshore sophistiqué avec les avantages des SIB, mais nécessite un fournisseur de services d'entreprise agréé pour la plupart des structures

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système en ligne avancé via la SIBA
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet via des fournisseurs de services agréés
- **Plateforme :** Portail en ligne de l'Autorité internationale des entreprises des Seychelles (SIBA)
- **Processus :**
  - Engager un fournisseur de services d'entreprise agréé (CSP)
  - Effectuer une recherche et une réservation de nom via le CSP
  - Préparer les documents d'incorporation
  - Soumettre la demande via le portail du CSP
  - Recevoir le certificat d'incorporation et le siège social enregistré
- **Délai :** 1 à 3 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Demande d'incorporation (formulaire prescrit)
  - Mémoire et statuts
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Confirmation du siège social par le CSP
  - Documents de diligence raisonnable pour les bénéficiaires effectifs
  - Lettre d'acceptation du CSP

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	SIB (Société internationale de commerce)	SSL (Société sous licence spéciale)	SARL (Société à responsabilité limitée)	Succursale
Capital min.	1 USD	100 000 USD	Aucun	Même que la société mère
Actionnaires min.	1	1	1 membre	N/A
Administrateurs min.	1 (sans résidence)	2 (1 doit être résident)	1 gérant	1 (représentant résident)
Remarques spéciales	Structure offshore la plus populaire ; Pas d'exigence de résidence des administrateurs ; Actions au porteur autorisées ; Exigences de reporting minimales ; CSP obligatoire	Pour les entreprises opérant aux Seychelles ; Au moins un administrateur doit être résident des Seychelles ; Exigences réglementaires plus élevées ; Surveillance de la FSA	Structure hybride ; Les membres peuvent être des personnes physiques ou morales ; Pas d'exigence de résidence du gérant ; Plus flexible que la SIB ; CSP requis	Succursale d'entreprise étrangère ; Représentant résident requis ; Approbation réglementaire nécessaire ; Champ d'activités limité

Type d'entité	IBC (Société Commerciale Internationale)	CSL (Licence Spéciale de Société)	LLC (Société à Responsabilité Limitée)	Succursale
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 300-500 USD ; Frais de CSP : 1 200-2 500 USD/an ; Bureau enregistré : 500-1 000 USD/an ; Frais juridiques : 500-800 USD	Frais gouvernementaux : 1 000-1 500 USD ; Licence FSA : 2 000-5 000 USD ; Frais de CSP : 2 500-4 000 USD/an ; Frais juridiques : 1 500-2 500 USD	Frais gouvernementaux : 400-600 USD ; Frais de CSP : 1 500-3 000 USD/an ; Frais juridiques : 600-1 000 USD	Frais gouvernementaux : 500-800 USD ; Approbation réglementaire : 1 000-2 000 USD ; Frais de CSP : 1 500-2 500 USD/an

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Un bureau enregistré doit être fourni par un CSP agréé
- **Licence d'entreprise** : Diverses licences requises selon les activités (finance, tourisme, etc.)
- **Administrateurs étrangers** : Pas d'exigence de résidence pour les IBC ; résidence requise pour les sociétés CSL
- **Restrictions sectorielles** : Les services financiers nécessitent une licence FSA ; certains secteurs sont réservés aux citoyens
- **Zones franches** : Zone commerciale internationale des Seychelles disponible

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement en ligne complet via les portails des CSP
- **Virement bancaire** : Virements bancaires internationaux et locaux acceptés
- **Carte de crédit** : Disponible via les CSP
- **Multidevise** : USD, EUR, SCR acceptés

#### Sources et liens essentiels :

- **[SIBA : Autorité des Entreprises Internationales des Seychelles](#)**
- **[Services financiers : FSA \(Autorité des Services Financiers\)](#)**
- **[Promotion des investissements : SIPA \(Agence de Promotion des Investissements des Seychelles\)](#)**

# Afrique du Sud

**Principaux points forts :** Aucun capital social minimum requis pour les sociétés privées ; infrastructure la plus développée. Cependant, la conformité BEE peut être requise pour les contrats gouvernementaux

**Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Enregistrement en ligne via CIPC

- **Statut numérique :** Enregistrement et paiement entièrement en ligne disponibles
- **Plateforme :** Site Web de la Companies and Intellectual Property Commission (CIPC)
- **Processus :**
  - Créer un compte CIPC en ligne
  - Réserver le nom de l'entreprise (50 R)
  - Remplir les formulaires d'enregistrement en ligne
  - Payer par voie électronique par carte de crédit ou virement bancaire
- **Délai :** 5 à 7 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Mémoire d'incorporation de la société (MOI)
  - Certificat de dénomination sociale
  - Copies d'identité de tous les administrateurs et actionnaires
  - Preuve d'adresse enregistrée
  - Coordonnées bancaires pour le compte CIPC
  - Numéros d'identification fiscale (NIF) pour toutes les parties

**Exigences en matière de structure d'entreprise :**

Type d'entité	SARL privée	Société anonyme	Société à responsabilité limitée	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Capital min.</b>	Aucun	Aucun	Aucun	N/A	Aucun
<b>Actionnaires min.</b>	1	1	1	N/A	N/A
<b>Administrateurs min.</b>	1	3	1 membre	N/A	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Limité à 50 actionnaires ;  Les actions ne sont pas librement cessibles ;  Les états financiers annuels ne sont pas publics ;	Peut être coté à la JSE ;  Un minimum de 3 administrateurs et un secrétaire de société sont requis	Structure héritée ;  Aucun nouvel enregistrement de SC n'est autorisé ;  Les SC existantes peuvent continuer à fonctionner	Enregistrée en tant que société étrangère ;  La société mère étrangère est entièrement responsable ;	Disponible aux résidents uniquement ;  Pas d'entité juridique distincte ;  Responsabilité personnelle illimitée ;  Enregistrement auprès de la municipalité locale

Type d'entité	SARL privée	Société cotée	Société à responsabilité limitée	Succursale	Entreprise individuelle
<b>Coûts d'enregistrement par type d'entité</b>	Réservation de nom : 50 R ; Frais d'enregistrement : 125 R ; Dépôt des statuts : inclus dans les frais d'enregistrement ; Frais de modification (si nécessaire) : 200 R-350 R	Réservation de nom : 50 R ; Frais d'enregistrement : 475 R ; Dépôt des statuts : inclus dans les frais d'enregistrement ; Frais de modification (si nécessaire) : 250 R-400 R	Frais d'enregistrement : 400 R ; Dépôt des documents de société étrangère : 250 R ; Nomination d'un représentant local : pas de frais officiel	Un représentant local est requis	Enregistrement du nom de l'entreprise : 30 R-50 R ; Enregistrement auprès de la municipalité locale : varie selon l'emplacement (250 R-1 500 R)

#### Installation du bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : adresse enregistrée requise ; bureau virtuel acceptable
- **Entreprise en ligne** : pas de bureau physique nécessaire pour les entreprises uniquement en ligne
- **Directeurs étrangers** : 100 % de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : restrictions limitées ; pleine propriété étrangère dans la plupart des secteurs
- **Permis de travail** : visa de compétences critiques ou visa de travail général requis
- **Banque** : la plupart des banques exigent une présence physique pour l'ouverture de compte

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : carte de crédit, virement bancaire, SnapScan
- **Virement bancaire** : tous les principales banques sud-africaines
- **Espèces** : non acceptées pour l'enregistrement en ligne

#### Glossaire des termes

- **Statuts (Memorandum of Incorporation - MOI)** : document décrivant la constitution et les règles de l'entreprise
- **CIPC** : Companies and Intellectual Property Commission - l'autorité d'enregistrement des entreprises en Afrique du Sud
- **BEE** : Black Economic Empowerment, programme visant à promouvoir la transformation économique
- **NIF** : Numéro d'identification fiscale

#### Sources et liens essentiels :

- [Companies and Intellectual Property Commission \(CIPC\)](#)
- [Service des impôts sud-africain \(SARS\)](#)
- [Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Concurrence](#)

# Tanzanie

**Faits saillants :** La porte d'entrée de l'Afrique de l'Est avec un système d'enregistrement numérique simplifié via BRELA, mais nécessite une direction locale pour la plupart des structures

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système en ligne moderne avec BRELA ORS
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet disponible
- **Plateforme :** Système d'enregistrement en ligne BRELA (ORS)
- **Processus :**
  - Créer un compte sur la plateforme BRELA ORS
  - Effectuer une recherche et une réservation de nom
  - Préparer le mémorandum et les statuts
  - Soumettre la demande et les documents par voie électronique
  - Payer les frais d'enregistrement en ligne
- **Délai :** 5 à 7 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Mémorandum et statuts
  - Formulaire 14A (Avis de siège social enregistré)
  - Formulaire 14B (Déclaration de conformité)
  - Copies d'identité des administrateurs et actionnaires
  - Preuve de l'adresse du siège social
  - Description de l'activité commerciale (codes CITI)

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	Société privée	Société publique	GBC	Société autorisée
<b>Capital minimum</b>	Aucun	300 000 USD	Même que la société mère	Aucun
<b>Actionnaires minimum</b>	2 (1 à Zanzibar)	7	N/A	N/A
<b>Administrateurs minimum</b>	2 (1 doit être résident)	2	Gestionnaire local résident obligatoire	N/A
<b>Notes spéciales</b>	<p>Au moins un administrateur doit être résident tanzanien ;</p> <p>Maximum 50 actionnaires ;</p> <p>Ne peut pas offrir d'actions au public ;</p> <p>Secrétaire de société obligatoire ;</p>	<p>Au moins 40% de propriété nationale tanzanienne requise ;</p> <p>Au moins un administrateur tanzanien obligatoire ;</p> <p>Peut offrir des actions au public ;</p>	<p>Certificat de conformité requis ;</p> <p>Gestionnaire local résident obligatoire ;</p> <p>Soumis aux mêmes obligations fiscales qu'une société nationale ;</p>	<p>Citoyens tanzaniens seulement ;</p> <p>Responsabilité personnelle illimitée ;</p> <p>Enregistrement du nom commercial requis ;</p>

Type d'entité	Société privée	Société publique	GBC	Société autorisée
<b>Notes spéciales</b>	<p>Les actions ne sont pas librement cessibles ;</p> <p>Les déclarations annuelles sont obligatoires</p>	<p>Un audit annuel est requis ;</p> <p>Un prospectus est requis pour une offre publique ;</p> <p>Peut être cotée à la Bourse de Dar es-Salaam</p>	<p>Les déclarations annuelles sont requises ;</p> <p>La société mère est entièrement responsable ;</p> <p>Traité comme une entité locale pour la conformité</p>	<p>Une licence commerciale est requise ;</p> <p>Obligations fiscales simples ;</p> <p>Renouvellement annuel requis</p>
<b>Coûts d'enregistrement</b>	<p>Frais gouvernementaux : 30-50 USD ;</p> <p>Frais juridiques : 200-400 USD ;</p> <p>Droit de timbre : 10-20 USD ;</p> <p>Recherche de nom : 5-10 USD ;</p> <p>Frais de certificat : 15-25 USD</p>	<p>Frais gouvernementaux : 200-400 USD ;</p> <p>Frais juridiques : 800-1 200 USD ;</p> <p>Nomination d'un auditeur : 300-500 USD ;</p> <p>Préparation du prospectus : 500-800 USD ;</p> <p>Droit de timbre : 50-100 USD</p>	<p>Frais gouvernementaux : 100-200 USD ;</p> <p>Frais juridiques : 300-500 USD ;</p> <p>Certificat de conformité : 50-100 USD ;</p> <p>Documentation : 50-100 USD</p>	<p>Frais gouvernementaux : 10-20 USD ;</p> <p>Nom commercial : 5-10 USD ;</p> <p>Licence commerciale : 10-20 USD</p>

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Une adresse de bureau enregistrée est requise
- **Licence commerciale** : Requise auprès de BRELA ou de la municipalité
- **Directeurs étrangers** : Au moins un directeur doit être résident tanzanien
- **Restrictions sectorielles** : Le commerce de détail est réservé aux locaux ; l'exploitation minière nécessite des licences
- **Zones franches** : L'EPZ offre des exonérations fiscales de 10 ans et des exemptions de droits

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement en ligne complet via le système ORS de BRELA
- **Virement bancaire** : Accepté pour toutes les procédures
- **Mobile money** : Disponible pour certains paiements
- **TZS requis** : Shillings tanzaniens pour la plupart des transactions

#### Sources et liens essentiels :

- [BRELA](#)
- [TIC \(Investissement\)](#)
- [TRA \(Fiscalité\)](#)

# Tunisia

**Key Highlights:** Strategic North African location with EU market access but may require local partnership for commercial trading activities

- **Company Registration Process:** Mixed system with ongoing digitization
- **Digital Status:** Partial online; notarization and bank visits required
- **Platform:** Tunisia Trade Registry / API (Investment Promotion Agency)
- **Process:**
  - Reserve company name
  - Draft statutes with notary
  - Deposit capital at authorized bank
  - Register with Trade Registry
  - Obtain commercial card if required
- **Timeframe:** 7-10 business days
- **Required Documents:**
  - Statutes (Articles of Association)
  - ID copies of directors and shareholders
  - Proof of registered office address
  - Capital deposit certificate
  - Tax identification certificate
  - Business license application
  - APII declaration (foreign investment)

## Business Structure Requirements:

Entity Type	SARL (LLC)	SA (PLC)	Branch	Offshore Company
<b>Min Capital</b>	TND 1,000 (USD 500)	TND 6,000 (USD 3,000)	N/A	TND 1,000 (USD 500)
<b>Min Shareholders</b>	2	7	N/A	2
<b>Min Directors</b>	1	3	1 (Tunisia resident required)	1
<b>Special Notes</b>	<p>Most common structure;</p> <p>Directors can be any nationality;</p> <p>No residency requirement for directors or shareholders;</p> <p>Limited to 100 shareholders;</p>	<p>Public company structure;</p> <p>At least 7 shareholders required;</p> <p>Can issue shares publicly;</p> <p>Can list on Tunis Stock Exchange;</p>	<p>Tunisia resident director mandatory;</p> <p>Foreign entity registration required;</p> <p>Simplified accounting vs subsidiary;</p> <p>Parent company fully liable;</p> <p>Annual branch returns required;</p>	<p>Export-oriented activities;</p> <p>Special tax benefits for exports;</p> <p>Reduced customs duties;</p> <p>Foreign currency operations allowed;</p> <p>Simplified procedures for qualifying activities;</p>

Type d'entité	SARL (EURL)	SA (SA)	Succursale	Société offshore
<b>Notes spéciales</b>	Pas de secrétaire de société nécessaire ;  Structure de gouvernance simplifiée	Conseil d'administration requis ;  Audit annuel obligatoire ;  Prospectus requis pour les offres publiques	Une carte commerciale peut être requise	Audit annuel requis
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 200-300 USD ;  Frais juridiques : 400-600 USD ;  Frais de notaire : 150-250 USD ;  Dépôt de capital : 20-30 USD ;  Frais de publication : 50-100 USD ;	Frais gouvernementaux : 400-600 USD ;  Frais juridiques : 800-1 200 USD ;  Frais de notaire : 300-500 USD ;  Nomination d'un auditeur : 400-600 USD ;  Frais de publication : 100-150 USD ;	Frais gouvernementaux : 300-500 USD ;  Frais juridiques : 500-800 USD ;  Légalisation des documents : 200-300 USD ;  Carte commerciale : 100-200 USD ;	Frais gouvernementaux : 300-400 USD ;  Frais juridiques : 500-800 USD ;  Frais de notaire : 200-300 USD ;  Enregistrement offshore : 200-400 USD ;

#### Installation de bureau et propriété étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de bureau enregistrée requise
- **Licence commerciale** : Carte commerciale (carte de commerçant) requise pour le commerce
- **Directeurs étrangers** : 100% de directeurs étrangers autorisés
- **Restrictions sectorielles** : Le commerce peut nécessiter une participation tunisienne de 51%
- **Zones franches** : Diverses zones avec des incitations à l'exportation disponibles

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Limité à certaines procédures
- **Virement bancaire** : Requis pour les dépôts de capital
- **Espèces** : Accepté pour certains frais
- **TND requis** : Dinar tunisien pour la plupart des transactions

#### Sources et liens essentiels :

- [Registre du commerce](#)
- [API - Investir en Tunisie](#)
- [Administration fiscale](#)

# Ouganda

**Faits saillants clés :** Pôle de la CAE avec l'émergence du secteur pétrolier et un enregistrement URSB simplifié, mais nécessite un secrétaire de société et un administrateur local

- **Processus d'enregistrement de la société :** Système en ligne via URSB
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet via le portail URSB
- **Plateforme :** Système d'enregistrement des entreprises en ligne de l'Office des services d'enregistrement de l'Ouganda (URSB)
- **Processus :**
  - Créer un profil URSB en utilisant le numéro de carte d'identité/passeport
  - Rechercher et réserver le nom de la société (3 options, 1-3 jours ouvrables)
  - Préparer le mémorandum et les statuts
  - Soumettre les formulaires A1, A2, 7 et 9 avec les documents requis
  - Payer les frais d'enregistrement et obtenir le certificat d'incorporation
- **Délai :** 5-7 jours ouvrables (après la réservation du nom)
- **Documents requis :**
  - Formulaire A1 (Déclaration du capital nominal)
  - Formulaire A2 (Déclaration de conformité avec la loi sur les sociétés)
  - Formulaire 7 (Coordonnées des administrateurs et du secrétaire de société)
  - Formulaire 9 (Avis d'emplacement de l'entreprise)
  - Mémorandum et statuts
  - Copies des pièces d'identité des administrateurs, actionnaires et secrétaire de société
  - Preuve de l'adresse du siège social

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	Société privée	Société publique	Société étrangère	Partenariat
<b>Capital minimum</b>	Aucun	Aucun	Identique à la société mère	Aucun
<b>Actionnaires minimum</b>	1	5	N/A	2+ associés
<b>Administrateurs minimum</b>	2	2	1 (représentant résident)	N/A
<b>Notes spéciales</b>	Au moins un administrateur doit être résident ougandais ;  Secrétaire de société obligatoire (de n'importe quelle nationalité) ;	Au moins un administrateur doit être résident ougandais ;  Secrétaire de société obligatoire ;  Peut proposer des actions au public ;	Les formulaires 25 et 26 sont requis ;  Un représentant résident est obligatoire ;	Enregistrement auprès de l'URSB requis ;  Responsabilité illimitée pour les associés commandités

Type d'entité	Société privée à responsabilité limitée	Société publique à responsabilité limitée	Société étrangère	Société de personnes
<b>Remarques spéciales</b>	Maximum de 50 actionnaires ;  Ne peut pas proposer d'actions au public	Audit annuel obligatoire ;  Peut être cotée à la Bourse des valeurs mobilières ougandaise	Certificat du pays d'origine requis ;  Soumise aux obligations fiscales locales	Enregistrement auprès de l'URSB requis ;  Responsabilité illimitée pour les associés commandités
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 60-100 USD ;  Frais juridiques : 300-500 USD ;  Secrétaire de société : 200-400 USD/an ;  Bureau enregistré : 200-300 USD/an	Frais gouvernementaux : 120-200 USD ;  Frais juridiques : 600-900 USD ;  Nomination d'un auditeur : 400-600 USD ;  Secrétaire de société : 400-600 USD/an	Frais gouvernementaux : 150-250 USD ;  Frais juridiques : 500-800 USD ;  Légalisation des documents : 200-400 USD ;  Frais de représentation : 300-500 USD	Frais gouvernementaux : 30-50 USD ;  Frais juridiques : 200-400 USD ;  Documentation : 50-100 USD

#### Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Adresse de bureau enregistrée requise en Ouganda
- **Licence d'entreprise** : Licence commerciale requise auprès des autorités locales (varie selon le type d'entreprise)
- **Administrateurs étrangers** : Au moins un administrateur doit être résident ougandais
- **Restrictions sectorielles** : Certains secteurs nécessitent des licences spéciales (pétrole, banque, télécommunications)
- **Zones franches** : Zones de transformation à l'exportation disponibles avec des incitations fiscales

#### Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement en ligne complet via le portail URSB
- **Virement bancaire** : Toutes les principales banques ougandaises acceptées
- **Mobile money** : Disponible pour certains paiements gouvernementaux
- **UGX requis** : Shillings ougandais pour les transactions locales

#### Sources et liens essentiels :

- **URSB : Bureau des services d'enregistrement ougandais**
- **Promotion des investissements : UIA**
- **Administration fiscale : URA**

# Zambie

**Faits saillants clés :** Économie riche en cuivre avec les avantages de l'intégration de la SADC mais fait face à la volatilité des devises et à un environnement réglementaire complexe

- **Processus d'enregistrement de l'entreprise :** Système en ligne via PACRA
- **Statut numérique :** Enregistrement en ligne complet disponible via le portail PACRA
- **Plateforme :** Système en ligne de l'Agence d'enregistrement des brevets et des sociétés (PACRA)
- **Processus :**
  - Effectuer une recherche et une réservation de nom en ligne
  - Préparer les documents d'incorporation
  - Soumettre la demande par voie électronique avec les formulaires requis
  - Payer les frais en ligne ou dans les banques désignées
  - Recevoir le certificat d'incorporation
- **Délai :** 5 à 10 jours ouvrables
- **Documents requis :**
  - Formulaire CR 6 (Demande d'incorporation)
  - Mémoire et statuts
  - Formulaire CR 8 (Coordonnées des administrateurs et du secrétaire)
  - Copies d'identité des administrateurs, actionnaires et secrétaire
  - Preuve de l'adresse du siège social
  - Déclaration de conformité légale

## Exigences en matière de structure d'entreprise :

Type d'entité	Société privée	Société publique	Succursale	Bureau de représentation
<b>Capital minimum</b>	Aucun	100 000 ZMW	Même que la société mère	N/A
<b>Actionnaires minimum</b>	1	7	N/A	N/A
<b>Administrateurs minimum</b>	1 (doit être résident)	2 (1 doit être résident)	1 (représentant résident)	1 (directeur résident)
<b>Notes spéciales</b>	<p>Au moins un administrateur doit être résident zambien ;</p> <p>Secrétaire de société requis ;</p> <p>Maximum de 50 actionnaires ;</p> <p>Ne peut pas offrir d'actions au public</p>	<p>Peut offrir des actions au public ;</p> <p>Audit annuel requis ;</p> <p>Peut être coté à la Bourse de Lusaka ;</p> <p>Au moins un administrateur doit être résident zambien</p>	<p>Enregistrement de la société étrangère requis ;</p> <p>Représentant résident obligatoire ;</p> <p>Soumis aux obligations fiscales locales ;</p> <p>Déclarations annuelles requises</p>	<p>Recherche de marché et liaison seulement ;</p> <p>Aucune activité commerciale ;</p> <p>Approbation de la BOZ requise ;</p> <p>Limité à des périodes renouvelables de 3 ans</p>

# Zambie

Type d'entité	Société privée à responsabilité limitée	Société publique	Succursale	Bureau de représentation
<b>Coûts d'enregistrement</b>	Frais gouvernementaux : 150-250 USD ; Frais juridiques : 400-700 USD ; Secrétaire de société : 300-500 USD/an ; Bureau enregistré : 200-400 USD/an	Frais gouvernementaux : 400-600 USD ; Frais juridiques : 800-1 200 USD ; Nomination d'un auditeur : 500-800 USD ; Secrétaire de société : 500-800 USD/an	Frais gouvernementaux : 300-500 USD ; Frais juridiques : 600-900 USD ; Frais de représentation : 300-500 USD ; Documentation : 200-300 USD	Frais gouvernementaux : 200-400 USD ; Approbation de la BOZ : 500-800 USD ; Frais juridiques : 400-600 USD

## Installation de bureau et participation étrangère :

- **Présence physique** : Une adresse de bureau enregistrée en Zambie est requise
- **Licence d'entreprise** : Une licence d'entreprise est requise auprès du conseil local (50-200 USD)
- **Directeurs étrangers** : Au moins un directeur doit être résident zambien
- **Restrictions sectorielles** : L'exploitation minière nécessite des licences spéciales ; certains secteurs sont réservés aux citoyens
- **Zones franches** : Des zones économiques multi-installations sont disponibles avec des incitations fiscales

## Modes de paiement :

- **En ligne** : Paiement en ligne complet via le système PACRA
- **Virement bancaire** : Tous les principales banques zambiennes sont acceptées
- **Mobile money** : Disponible pour certains paiements
- **ZMW requis** : Kwacha zambien pour la plupart des transactions locales

## Sources et liens essentiels :

- **PACRA : Agence d'enregistrement des brevets et des sociétés**
- **Promotion des investissements : ZDA (Agence de développement de la Zambie)**
- **Administration fiscale : ZRA (Administration fiscale de Zambie)**

# Considérations stratégiques pour l'entrée sur le marché

Une entrée efficace sur les marchés africains nécessite plus qu'une simple compréhension des procédures d'enregistrement, elle exige une approche stratégique qui aligne les objectifs commerciaux avec les structures, les emplacements et les méthodes de mise en œuvre les plus appropriés. Cette section de conclusion fournit des conseils pratiques pour optimiser votre approche de la création d'entreprise africaine dans le cadre de notre analyse complète de 22 pays.



## Faire correspondre la structure aux objectifs commerciaux

Alignez votre structure commerciale choisie, des bureaux de succursale efficaces pour les tests de marché (par exemple, Rwanda, Côte d'Ivoire) aux sociétés à responsabilité limitée robustes pour les opérations à long terme (par exemple, Afrique du Sud, Kenya), avec vos objectifs spécifiques.

Envisagez des pôles régionaux (par exemple, Côte d'Ivoire pour la UEMOA et la CEDEAO, Kenya pour la CAE, Afrique du Sud pour la SADC), l'Afrique du Nord pour une faible charge fiscale, le Maroc pour la passerelle UE-Afrique, l'Algérie pour l'accès au secteur des hydrocarbures, la Tunisie pour le commerce méditerranéen.



## Équilibrer la vitesse, le coût et la conformité

Optimisez la vitesse sur des marchés comme le Rwanda (6 heures) ou la Côte d'Ivoire (3-5 jours), le Kenya et l'Afrique du Sud (5-7 jours), mais n'oubliez pas les étapes postérieures à l'enregistrement.

Pour une efficacité des coûts, regardez les juridictions à capital zéro : Afrique du Sud, Kenya, Botswana. Options à faible coût : RDC (30 \$), Nigéria (75 \$), Ghana (75 \$)

Donnez la priorité aux systèmes de conformité numériques sur des marchés comme l'Afrique du Sud, le Kenya et le Rwanda pour des opérations continues rationalisées.



## Approches numériques vs traditionnelles

Tirez parti des marchés entièrement numériques comme le Rwanda pour l'enregistrement à distance et une conformité efficace.

Sur les marchés hybrides (par exemple, Nigéria, Ghana, Égypte), combinez les composants numériques avec le soutien local de professionnels.

Sur les marchés traditionnels (par exemple, RDC, Éthiopie), une forte représentation locale est essentielle pour naviguer dans les exigences de présence physique et de documentation.



## Pièges courants et stratégies d'atténuation

Évitez de sous-estimer les délais opérationnels complets, en particulier l'ouverture de compte bancaire.

Assurez-vous d'une planification de la capitalisation adéquate au-delà des exigences minimales. Ne négligez pas les réglementations et les licences spécifiques à l'industrie.

Enfin, reconnaissez et adaptez-vous aux facteurs culturels et linguistiques, en utilisant l'expertise locale pour une navigation efficace du marché et la construction de relations.

[Lire le guide fiscal des entreprises Les Africanistes](#)

# Annexe : Glossaire des termes

## Termes commerciaux généraux

- **AfCFTA (Zone de libre-échange continentale africaine)** : Accord de libre-échange continental créant la plus grande zone de libre-échange au monde par les pays participants, visant à stimuler le commerce intra-africain et l'intégration économique dans les 54 États membres de l'Union africaine.
- **Statuts** : Document juridique qui définit les règles et réglementations régissant la gestion et les opérations internes d'une entreprise, requis dans les 22 juridictions couvertes par ce guide.
- **Succursale** : Un emplacement d'une entreprise qui n'est pas le bureau principal ou le siège social, fonctionnant comme une extension de la société mère étrangère sans personnalité juridique distincte. Structure populaire pour tester le marché dans les marchés africains.
- **Impôt sur les plus-values** : Impôt sur le bénéfice réalisé de la vente d'un actif hors stock qui était supérieur au montant réalisé sur la vente. Les taux et les applications varient considérablement dans nos 22 pays couverts.
- **Impôt sur les sociétés** : Impôt prélevé sur le bénéfice net des sociétés et autres entités commerciales. Varie de 15% (Maurice) à 35% (RDC) dans notre analyse de pays élargie.
- **Convention de double imposition (CDI)** : Traité entre deux pays pour éviter de taxer le même revenu deux fois et prévenir l'évasion fiscale. L'Afrique du Sud, le Maroc et Maurice offrent les réseaux de traités les plus étendus dans notre couverture.
- **Investissement direct étranger (IDE)** : Investissement effectué par une entreprise ou un particulier dans un pays dans des intérêts commerciaux dans un autre pays. Les seuils minimums vont de 0 \$ à 200 000 \$ dans nos 22 marchés.
- **Société à responsabilité limitée (SARL)** : Structure d'entreprise où les propriétaires (actionnaires) ont une responsabilité personnelle limitée pour les dettes et les actions de l'entreprise. La structure la plus populaire pour les investissements étrangers dans les 22 pays de notre analyse.
- **Mémoire d'association** : Document juridique qui établit une société et en décrit la structure et l'objet de base. La documentation requise varie selon le système juridique (common law vs droit civil).
- **Société anonyme (SA)** : Société dont les actions peuvent être cotées en bourse et vendues au grand public. Les exigences minimales vont d'1 actionnaire (Afrique du Sud) à 7 actionnaires (la plupart des pays de la CAE).
- **Bureau de représentation** : Bureau non commercial établi par une entreprise étrangère pour des activités de liaison, de recherche de marché et de promotion uniquement. Populaire pour une présence initiale sur le marché en Algérie, en Angola et en Égypte.
- **Entreprise individuelle** : Structure d'entreprise appartenant et exploitée par un seul individu sans distinction juridique entre le propriétaire et l'entreprise. Généralement réservée aux citoyens/résidents dans la plupart des marchés africains.
- **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** : Taxe à la consommation appliquée sur les biens et services à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement où de la valeur est ajoutée. Les taux vont de 0% (Seychelles) à 20% (Maroc) dans notre couverture des pays.
- **Retenue à la source (RAS)** : Impôt déduit à la source de différents types de paiements de revenus aux non-résidents. Considération essentielle pour les stratégies de rapatriement des bénéfices dans les 22 marchés.

## Communautés économiques régionales

- **CAE (Communauté d'Afrique de l'Est)** : Organisation intergouvernementale régionale composée du Burundi, du Kenya, du Rwanda, du Soudan du Sud, de la Tanzanie et de l'Ouganda.
- **CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)** : Union politique et économique régionale de quinze pays d'Afrique de l'Ouest.
- **OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires)** : Système de lois commerciales et d'institutions de mise en œuvre adopté par dix-sept pays africains.
- **SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe)** : Organisation intergouvernementale dont le siège est au Botswana, visant à l'intégration régionale.
- **UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine)** : Union monétaire de huit pays d'Afrique de l'Ouest utilisant la monnaie CFA.

## Termes commerciaux spécifiques aux pays

### Pays francophones (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie)

- **BCEAO (Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest)** : Banque centrale desservant les pays membres de l'UEMOA, dont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Burkina Faso.
- **BEAC (Banque des États de l'Afrique Centrale)** : Banque centrale régulant les pays de la CEMAC, dont le Cameroun.
- **Franc CFA** : Monnaie utilisée par les pays membres de l'UEMOA et de la CEMAC, arrimée à l'euro, assurant la stabilité monétaire des opérations régionales.
- **CNRC (Centre National du Commerce)** : Centre national du commerce en Algérie pour l'enregistrement des entreprises et la vérification des noms.
- **Droit des affaires OHADA** : Cadre juridique harmonisé des affaires dans 17 pays africains, offrant des structures juridiques standardisées pour les opérations transfrontalières.
- **SA (Société Anonyme)** : Structure de société anonyme dans les pays de droit civil, y compris tous les marchés francophones couverts.
- **SARL (Société à Responsabilité Limitée)** : Structure de société à responsabilité limitée dans les pays de droit civil, équivalente à l'LLC dans les systèmes de common law.

### Pays anglophones (Botswana, Ghana, Kenya, Nigéria, Rwanda, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie)

- **BEE (Black Economic Empowerment)** : Politique gouvernementale sud-africaine de transformation économique, pertinente pour les exigences des contrats gouvernementaux.
- **CIPC (Companies and Intellectual Property Commission)** : Agence gouvernementale sud-africaine chargée de l'enregistrement des entreprises et de l'administration de la propriété intellectuelle.
- **Protocole du Marché Commun de la CAE** : Cadre permettant la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes dans les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est.
- **GIPC (Ghana Investment Promotion Centre)** : Agence gouvernementale chargée de promouvoir et de faciliter les investissements au Ghana.
- **RDB (Rwanda Development Board)** : Agence gouvernementale chargée d'accélérer le développement économique au Rwanda, permettant un processus d'enregistrement de 6 heures.

### Pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte, Maroc, Tunisie)

- **AAPI (Agence Nationale de Développement de l'Investissement)** : Agence nationale algérienne de développement de l'investissement offrant des incitations à l'investissement.
- **GAFI (General Authority for Investment and Free Zones)** : Agence gouvernementale égyptienne chargée de la promotion des investissements et de l'administration des zones franches.
- **JSC (Joint Stock Company)** : Structure de société anonyme en Égypte, équivalente à la PLC dans d'autres systèmes de common law.

### États insulaires (Maurice, Seychelles)

- **IBC (International Business Company)** : Structure de société offshore utilisée aux Seychelles offrant une imposition à 0% sur les revenus étrangers.
- **Zone franche** : Zone économique spéciale à Maurice offrant des avantages fiscaux améliorés et des procédures simplifiées pour les entreprises internationales.

## Termes numériques et technologiques

- **Signature numérique** : Signature électronique assurant l'authentification et la non-répudiation des documents numériques. L'acceptation varie selon notre spectre de maturité numérique de 22 pays.
- **Télédéclaration** : Soumission électronique des déclarations de revenus et des documents réglementaires. Entièrement prise en charge au Rwanda, au Kenya et en Afrique du Sud ; partiellement disponible sur la plupart des autres marchés.
- **Monnaie mobile** : Services financiers fournis via des appareils mobiles, particulièrement populaires sur les marchés africains pour les paiements d'entreprise et la banque.
- **Guichet unique** : Établissement gouvernemental fournissant plusieurs services aux entreprises sous un même toit. Disponible au Rwanda, au Kenya et sur plusieurs autres marchés pour une immatriculation simplifiée.
- **Bureau virtuel** : Adresse professionnelle et services de communication sans espace de bureau dédié. Accepté en Afrique du Sud, au Rwanda et à Maurice ; restreint dans la plupart des autres juridictions.

## Classifications des systèmes juridiques

- **Droit civil** : Système juridique basé sur des statuts et des codes écrits, dérivé du droit romain. Utilisé dans les pays francophones (Algérie, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Maroc, Sénégal, Tunisie) de notre couverture.
- **Common law** : Système juridique basé sur la jurisprudence et la loi sur les précédents, dérivé du droit anglais. Utilisé dans les pays anglophones (Botswana, Ghana, Kenya, Nigéria, Rwanda, Seychelles, Afrique du Sud, Tanzanie, Ouganda, Zambie).
- **Système juridique mixte** : Combinaison d'éléments de droit civil et de common law, souvent présente dans les pays ayant des histoires coloniales complexes. Pertinent pour comprendre certaines variations réglementaires sur les marchés.

## Incitations fiscales et d'investissement

- **ZFE (Zone Franche d'Exportation)** : Zones économiques spéciales offrant des incitations fiscales pour la fabrication orientée vers l'exportation, disponibles au Kenya, en Tanzanie, en Ouganda et sur d'autres marchés.
- **Zones franches** : Zones désignées avec des avantages fiscaux renforcés, notamment en Égypte, au Maroc, au Rwanda, à Maurice et aux Seychelles pour les opérations commerciales internationales.
- **MFEZ (Zone Économique Multi-Installations)** : Zone économique spéciale en Zambie offrant une exonération d'impôt sur les sociétés de 0 % pendant 5 ans aux entreprises éligibles.
- **Statut de pionnier** : Incitation sous forme d'exonération fiscale au Nigéria pour les industries éligibles, offrant des exonérations de 3 à 5 ans de l'impôt sur les sociétés.
- **ZES (Zone Économique Spéciale)** : Zones désignées avec des procédures simplifiées et des avantages fiscaux, particulièrement pertinentes au Rwanda, au Kenya et sur d'autres marchés progressistes.
- **Exonération fiscale** : Exemption temporaire de l'impôt sur les sociétés accordée pour encourager les investissements dans des secteurs ou des régions spécifiques. Disponible sur plusieurs marchés avec des conditions variables.
- **Imposition territoriale** : Système fiscal où seuls les revenus générés dans les frontières du pays sont soumis à l'impôt, indépendamment de la résidence du contribuable. Utilisé en Éthiopie et pertinent pour la structuration internationale.

*Ce glossaire fournit des définitions pour les termes couramment rencontrés dans la création d'entreprise. Pour les définitions juridiques spécifiques à un pays, consultez des professionnels juridiques locaux.*

# Les africanistes

## NOS SERVICES



### Stratégie d'entrée sur le marché

Guider votre entreprise sur de nouveaux marchés avec des stratégies sur mesure.



### Développement de partenariats

Vous mettre en relation avec des partenaires locaux clés pour des collaborations réussies.



### Activation du marché numérique

Tirer parti des outils numériques pour élargir votre portée et votre efficacité opérationnelle.



### Pont entre le franco-anglophone

Faciliter une communication et une compréhension fluides à travers les barrières linguistiques.

Réserver une consultation

Envoyez-nous un email: [contact@lesafricanistes.com](mailto:contact@lesafricanistes.com)

③ Ce guide de marché a été préparé par Les Africanistes et mis à jour pour la dernière fois en mai 2025. Ce guide a été traduit par intelligence artificielle. Nous nous excusons pour toute erreur de traduction et espérons que ce document vous aidera dans vos recherches sur la fiscalité africaine.

*Ce document offre des informations générales et des conseils initiaux sur la constitution d'entreprise et la fiscalité des entreprises dans certains marchés africains. Il ne s'agit pas de conseils exhaustifs pour des situations spécifiques. Les environnements et réglementations commerciaux évoluent fréquemment. Les informations peuvent devenir obsolètes rapidement, et les pratiques varient considérablement selon les régions et les secteurs. Vérifiez toujours auprès des sources officielles actuelles. Nous vous recommandons vivement de consulter des professionnels locaux qualifiés et de tenir compte de vos besoins commerciaux spécifiques avant de prendre toute décision.*